

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

7ème Année

Jeudi 12 Avril 1888

No 10

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : —UNE PIASTRE POUR LA FRANCE : 10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

LEGER BROUSSEAU,
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

Un ami des instituteurs !

Quand nous combattons l'enseignement laïque, il va de soi que ce n'est pas l'habit de l'instituteur auquel nous nous attaquons. Il y a eu jadis dans l'enseignement communal, il y a eu aujourd'hui et il y aura longtemps dans l'enseignement libre, nous l'espérons bien des instituteurs qui, sous l'habit laïque, étaient, sont et seront des modèles de vie chrétienne, de dignité et de vraie politesse. Les raffinements de la civilisation mondaine leur sont inconnus, soit ; mais quelle aisance de bon goût dans la simplicité des anciens "magisters," vraiment pénétrés de l'importance d'une fonction qui s'exerce par délégation de l'autorité paternelle, non seulement pour l'instruction, mais pour l'éducation de l'enfant ! Aujourd'hui leurs successeurs, avec des dehors plus brillants, n'ont pas tous grâce à Dieu, perdu ce précieux caractère qui distinguait les maîtres d'autrefois. Aussi n'est-il besoin d'aucun effort pour donner toute la considération qu'ils méritent aux instituteurs vraiment dignes de ce nom.

Mais où vont, dira-t-on sans doute, ces considérations ? Elles nous sont inspirées par un récent article de M. Sarcey, où ce prôneur de l'instruction laïque a prétendu nous montrer le type de l'instituteur des nouvelles couches. Et, d'abord, savez-vous comment se présente le personnage dans lequel M. Sarcey, qui déclare s'y connaître, a tout de suite reconnu l'instituteur ?

Je vois entrer, un matin dans mon

cabinet, un brave homme, "air campagnard, allure gauche, tournant son chapeau entre ses doigts ;" je lui désigne un fauteuil ; "il s'assied sur le bord, baisse les yeux," hésite à parler. "J'avais affaire à un maître d'école."

"C'était en effet, un instituteur." Il me conte qu'il est venu à Paris pour assister à la réunion pédagogique qui s'y est tenue ; il ajoute qu'il a eu le regret de ne pas m'y voir ; et là dessus force compliments.

J'écoutais toujours, ne devinant point où il en voulait venir. Plus il allait et plus il semblait que sa timidité s'accrût.

—J'ai un aveu pénible à vous faire, me dit-il, et un conseil à vous demander.

Ici, nous sommes forcés de couper la citation, car le reste de l'histoire est difficile à conter telle que M. Sarcey le rapporte, d'après le récit même de son instituteur. Contentons-nous de dire en résumé, que le visiteur de M. Sarcey, après avoir écouté complaisamment les propositions d'une boulevardière, s'était vu prestement dépouillé, en un café, de son paletot et de deux cents francs. Cet aveu fait, on devine quel était le conseil demandé à M. Sarcey par son interlocuteur.

Il s'agissait de trouver la somme strictement nécessaire pour réintégrer le domicile conjugal. Dans l'espoir, l'ambition relativement modeste de l'instituteur, venu pour le congrès parisien, n'allait pas au delà de trente francs, insuffisants pour faire la route. Ici, nous reprenons le récit de M. Sarcey, qui fait parler son instituteur :

...—Il me faut trente francs pour payer la note d'hôtel et la retour en chemin de fer. Je ne les a pas ; je ne connais personne ici ; on m'a dit que vous étiez très bon pour les instituteurs...

Et "il avait l'air si parfaitement godiche, il était si bien de la tête aux pieds un maître d'école et un coquebin," l'aventure qu'il racontait d'un ton plein de naïveté bête "était si bien en harmonie avec ce visage et cet accoutrement," que ma fois je cédaï.

—Écoutez ! lui dis-je, je ne sais pas si votre histoire est vraie ; mais si

elle ne l'est pas, les trente francs seront pour la perfection de votre jeu.

Il me regarda avec un air d'interrogation si naïve, comme s'il ne comprenait pas, que je me dis à part moi : "C'est un honnête nigaud ; je reverrai mes trente francs."

Je n'ai jamais revu ni les trente francs ni l'homme.

Ne croyez pas pourtant que M. Sarcey en tire la conclusion que ce n'était pas un instituteur. Il ne le pourrait pas d'ailleurs, après avoir si bien établi qu'il n'a donné les trente francs que pour avoir été pris par tous les dehors que lui représentaient un instituteur, à lui, "si bon pour les instituteurs." Mais nous croyons que M. Sarcey aurait pu ne pas rester en doute et affirmer qu'à ce dernier trait il a positivement reconnu, sans pouvoir s'y méprendre, qu'il avait eu bien réellement affaire à un instituteur. Nous sommes même en mesure de compléter l'histoire dont voici le dénouement :

Avec les trente francs de M. Sarcey l'instituteur est rentré chez lui... sans paletot. A sa femme qui s'en étonnait, il a donné n'importe quelle explication mensongère, inventée avec la liberté de conscience que donne la morale laïque. Puis, dans son cours d'adultes, et quand sa femme n'aura plus été à portée d'oreille il aura fait de son aventure une leçon de choses ; la morale laïque, en effet, permet toute sorte d'infidélités sans qu'on doive en rougir, et, pourvu qu'on n'en reçoive aucun dommage, elle permet de même tous les songes pour se tirer, vaille que vaille, d'une situation fâcheuse où le mépris des lois chrétiennes — autrement dit la pratique de la morale laïque — vous aurait entraîné.

Oui, à n'en pas douter, voilà bien l'instituteur tel que les nouvelles méthodes d'enseignement doivent nous le donner, et M. Sarcey ne s'est pas trompé en le reconnaissant à telle enseigne. Seulement le portrait n'est pas flatté, et quand on pense que celui qui l'a tracé de la sorte laisse proclamer qu'il est très bon pour les instituteurs, on a sujet de dire avec le Marseillais : "Zuze un peu" s'il ne l'était pas !

AUGUSTE ROUSSEL.

S. E. le cardinal Czacki

Nous recevons de Rome la dépêche suivante :

Rome, 9 mars, 10 h. 45 matin.

Le cardinal Czacki est mort à l'improviste, hier soir.

Rien ne faisait prévoir cette fin prématurée. Hier matin, le cardinal recevait encore.

Les catholiques de France auront un souvenir tout spécial dans leurs prières pour l'âme du défunt cardinal, dont ils n'ont pas oublié le séjour parmi nous, à Paris, comme nonce apostolique.

Depuis son retour à Rome, la santé de l'Éminentissime cardinal, qui fut toujours d'un tempérament maladif dompté par une rare énergie, avait paru plus frêle encore. Néanmoins, ainsi que le dit notre correspondant, rien ne faisait redouter une fin si prochaine, que l'âge du cardinal semblait devoir éloigner longtemps encore.

Né à Poryck, au diocèse de Luzk et Zytomir (Pologne), le 16 avril 1834, le cardinal Czacki, décoré de la pourpre au consistoire du 25 septembre 1882, était âgé de cinquante-quatre ans.

Membre de congrégations des immunités, de la Propagande pour les affaires du Rite oriental, des Indulgences et des Saintes Reliques, du Cérémonial, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, des Etudes, il était en outre protecteur de la Congrégation de la Société de Marie et de celle des Prêtres du Très-Saint-Sacrement.

Il était cardinal du titre de Sainte-Pudentienne.

Les discours du comte de Mun

Voici une bonne nouvelle pour les amis de la belle et fière éloquence : les discours de M. le comte Albert de Mun viennent de paraître, à la librairie Poussielgue, en trois volumes comprenant : le 1er, les discours consacrés aux questions sociales ; les deux autres, les discours plus proprement appelés politiques. A vrai dire, la plupart de ces derniers sont eux-mêmes consacrés aux questions sociales, car si M. le comte Albert de

Mun est entré à la Chambre, ce fut surtout dans le but d'y porter la défense des intérêts dont le souci lui inspira sa belle œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Toutefois, comme aujourd'hui la persécution s'attaque à la religion tout entière, on trouvera aussi dans les discours politiques de M. le comte A. de Mun la série des protestations chaleureuses qu'il a fait entendre à mesure que l'iniquité la plus odieuse s'attaquait, sous le couvert d'une légation hypocrite, à la liberté de l'enseignement, aux aumôniers des hôpitaux et de l'armée, en un mot à toutes les institutions bien-faisantes de l'Eglise comme à toutes les vraies libertés du chrétien.

Ces discours, où règne le souffle puissant d'un grand esprit et d'un grand cœur, sont autant d'actes qui ont marqué d'un signe glorieux la vie parlementaire du noble député que la Bretagne a tout de suite reconnu et adopté pour l'un de ses fils. Et ce n'est pas à lui seulement qu'ils font honneur : c'est au pays qu'il représente, c'est à la France chrétienne tout entière dont ce mâle langage, quand il retentit à la tribune, fait revivre les plus généreuses traditions.

Mais ces discours, précisément parce qu'ils sont des actes, attendent une conclusion, et comme le comte de Mun n'est point de ceux que les épreuves ou la lutte découragent nous avons confiance que cette conclusion viendra préparer par ses efforts, comme par ceux des illustres frères d'armes dont les accents vibrent à l'unisson des siens. Ah ! puissent-ils moissonner bientôt dans la joie, ces vaillants semeurs qui ont jeté leurs discours, au milieu des larmes, parmi ceux qu'ils convient à les aider dans le dur labeur de la restauration en France du règne social de Jésus-Christ !

AUGUSTE ROUSSEL.

Lettres de Berlin

Berlin, le 12 mars 1888.

Le deuil.—Ce que disent les officieux, ce que dit la presse sérieuse.—Détails sur les derniers moments.—La dernière signature impériale.—Le choix du nom impérial.—La famille impériale.—Le prince impérial et sa femme la princesse Augusta-Victoria.—La légende créée autour de la comtesse de Waidessée.

L'empereur et roi Guillaume Ier est mort, et l'empereur et roi Frédéric III est arrivé. Je laisserai à l'agence Wolff, le correspondant officieux de l'Agence Havas, le soin de donner des détails minutieux sur les derniers jours et la mort du défunt empereur. Les lecteurs de l'«Univers» n'ont que faire des détails et des renseignements ramassés dans les escaliers de service et donnés par les feuilles à sensation de la capitale, d'où ils passent ensuite, sous forme de télégrammes privés, dans les feuilles étrangères, non sans avoir été démarqués, pour qu'ils puissent passer pour des renseignements «de visu et auditu».

Dans cette chasse aux nouvelles se distingue particulièrement la «Gazette de Cologne» ; non seulement elle énumère avec la compétence d'un garçon tapissier le mobilier de la chambre impériale, mais elle fait aussi la description du cabinet de toilette, des brosses et des peignes et s'est fait donner par un valet du vestiaire impérial la nomenclature des hardes renfermées dans l'armoire du cabinet de toilette.

Vos lecteurs se contenteront des détails donnés par l'«Agence Havas» qui a du moins l'avantage de puiser à une source officieuse autorisée.

Il faut dire aussi que les relations, publiées par la «Gazette de la Croix», la «Gazette de l'Allemagne du Nord» la «Germania», sont mesurées, correctes et conformes à la gravité des circonstances.

C'est par elles que l'on apprend les paroles graves et importantes adressées par l'empereur mourant à son petit-fils ; le dévouement et la force de l'impératrice presque octogénaire, qui est restée au chevet de son mari et roi jusqu'au dernier moment, sa main dans la sienne, tant que son cœur battait encore.

Par ces relations l'on a aussi appris que le prince Guillaume, avec le consentement du moribond, a fait venir le prédicant de la cour en vue de procurer à l'empereur les consolations de la religion luthérienne.

Je passerai sur le cérémonial des funérailles, élaboré par les grands dignitaires de la cour, l'«Agence Havas» vous renseignera là-dessus plus vite que je ne pourrais le faire. Le deuil est général ; la ville, le royaume et même tout l'empire, d'après les nouvelles arrivées de tous les côtés, sont couverts comme d'un voile funèbre.

Rien ne saurait mieux dépeindre le défunt monarque que ce trait d'avoir signé dix-huit heures avant son trépas le décret de clôture de la session du Reichstag. Sa signature, apposée d'une main chancelante, est même pourvue de ces ornements calligraphiques dont l'empereur entourait sa signature, et ce n'est pas sans une grande émotion que le chancelier a montré au Reichstag cette signature du souverain moribond. Ce dernier trait de sa vie publique montre tout ce qu'il y avait en lui de zèle pour l'accomplissement de ce qu'il regardait comme son devoir.

Son successeur, installé depuis quelques heures dans le palais de Sophie-Charlotte, la petite-fille d'Elisabeth Stuart, à Charlottenbourg, le Saint-Cloud de la capitale prussienne, a repris son nom d'enfance Frédéric, après avoir porté, en sa qualité d'héritier présomptif, le nom de Frédéric Guillaume, pour se conformer à un désir de son oncle Frédéric-Guillaume IV.

Le chancelier en parlant du nouvel empereur l'a désigné sous le nom de Frédéric III. Cette qualification mérite que l'on s'y arrête, car elle a une portée politique, qui échappera sans doute à beaucoup de personnes.

Lorsque Bunson, ministre de Prusse à Rome, insista en 1848, auprès de Frédéric Guillaume IV, pour qu'il acceptât la couronne offerte par le Reichstag de Francfort, ce souverain lui répondit :

«La couronne qu'un Hohenzollern pourrait accepter, si les circonstances rendaient une telle chose possible, ne saurait être une couronne faite par un Assemblée poussée dans l'herbe révolutionnaire — même si l'Assemblée pouvait se prévaloir du consentement des princes — une couronne dans le genre de la couronne des pavés de Louis-Philippe ! Je n'accepterai qu'une couronne portant le poinçon de Dieu, une couronne, après le sacre, fait celui qui la porte «Roi par la grâce de Dieu.» Un Hohenzollern peut naturellement porter la couronne des Othons, des Hauenstauten, des Hapsbourg : son auréole millénaire m'honorerait au-delà de toute expression. En un mot, je vous dis franchement : Si la couronne millénaire de la nation allemande, qui n'est plus portée depuis 42 ans, doit être offerte, c'est moi et mes égaux qui offrirons cette couronne, car malheur à ceux qui s'arrogent des droits qui ne leur appartiennent pas.

En choisissant ou en laissant choisir par le chancelier le titre de Frédéric III, le nouvel empereur affirme donc qu'il ne porte nullement la couronne de l'auréole millénaire de laquelle son oncle se promettait un honneur au-delà de toute expression. Frédéric III est successeur de Frédéric II de Prusse, et non de Frédéric d'Allemagne. Il est vrai que la

constitution allemande dit que le roi de Prusse est empereur d'Allemagne, il devrait donc s'appeler Frédéric III de Prusse et Frédéric IV d'Allemagne, tout comme cet empereur de la maison de Hapsbourg s'appelait Frédéric V d'Autriche et Frédéric III d'Allemagne. Le chancelier, en donnant simplement le titre de Frédéric III, a donc affirmé qu'il n'y a aucune continuité entre les césars allemands d'autrefois et ceux de la maison de Hohenzollern. C'est là un fait à noter, d'autant plus qu'en poésie et en prose Guillaume Ier a toujours été chanté comme le successeur de Frédéric Barborousse.

Le nouveau règne a donc commencé ; si l'empereur n'était pas si gravement malade, le nouvel empire pourrait tressaillir de joie sur le renom de douceur, de bonté et d'amour de la paix du nouveau souverain. Pourtant si, contre l'attente générale, le nouvel empereur guérissait, il se pourrait qu'il trompât bien des désirs et bien des illusions de la première heure. Comme il ne prenait point part aux affaires du règne on ne sait pas si, précisément à cause de sa grande droiture d'esprit et de cœur, il pourra surmonter les difficultés qui pourraient se présenter. Sous peu l'Allemagne et l'Europe auront la mesure de ce qu'il faut attendre du nouvel empereur. On l'appelle le prince pacifique, fasse le Ciel qu'il mérite ce titre sur le terrain religieux et politique intérieur et extérieur et qu'il se montre à la hauteur de la tâche que Dieu vient de lui imposer, au milieu d'angoisses si cruelles.

Il me reste encore à dire quelques mots sur la famille impériale. L'empereur et l'impératrice Victoria se tenaient, sous l'ancienne cour, très volontiers à l'écart. La grand-duchesse de Bade, fille de Guillaume, prit partout en toutes occasions le premier pas après l'impératrice Augusta, sa mère. Frédéric III et sa femme semblaient ne pas souffrir de cette situation, leur vie de famille leur suffisait et ce n'est que très rarement qu'ils paraissaient en grande cérémonie. Dès qu'il y avait des feuilles aux arbres, ils disparaissaient de la capitale, sans jamais suivre le souverain à Ems, Coblenz, Wiesbaden, Baden-Baden ou à la Mainau, pays où leurs Majestés passaient régulièrement la saison du mois de mai jusqu'à la mi-octobre.

Cette vie de famille a créé des légendes qui leur sont les unes favorables et les autres défavorables. Le monde de peintres et d'artistes, d'écrivains et de savants dont Frédéric III et sa femme aimaient à s'entourer a créé toute une série de légendes favorables. Mais cet entourage a été aussi la cause qu'on attribue à l'empereur et à l'impératrice Victoria (nous voulons croire que c'est un tort) un esprit libre-penseur, ce qui leur a créé une légende défavorable dans les cercles où existent encore des principes du christianisme positif.

L'impératrice Victoria passe pour être excessivement instruite de presque toutes les connaissances humaines ; son instruction est tellement surabondante qu'elle semblerait parfois nuire à la coordination de ses idées. Elle écrit, d'un style élégant, l'allemand et l'anglais et l'italien ; elle peint, sculpte et connaît tous les travaux que la femme peut connaître dans toutes les conditions de sa vie.

Du mariage de Frédéric III avec sa femme sont issus six enfants : deux fils et quatre filles. L'aîné de ce fils le prince impérial, est marié et père de quatre fils ; sa femme, la princesse Augusta Victoria, de la maison de Holstein attend prochainement ses cinquièmes couches. Autour de ce ménage, aussi, l'on peut dire que l'on a créé toute une série de légendes favorables et défavorables. Ceux qui

ont des principes conservateurs et chrétiens voient dans le prince impérial un homme d'esprit, de tête et de cœur, cherchant à se rendre populaire dans toutes les classes de la société, sauf celles des loges et des juifs. Dans son désir de rechercher le bien de son pays, il serait animé de sentiments chrétiens et conservateurs. On ajoute que c'est son peu de penchant pour les loges et la juiverie qui lui aurait valu dans la presse européenne — où la loge et le juif dominent — une réputation qui, en Allemagne, en Autriche et en France, ne lui est guère favorable. Dans les deux premiers pays, le prince Guillaume et sa femme passent pour des piétistes et réactionnaires, et en France le prince est regardé comme l'incarnation du parti militaire, prêt à fondre sur la France. C'est plus tard seulement qu'on verra au juste ce que vaut cette réputation.

Le second fils est le prince Henry, le marin de la famille. Bon, affable, bel homme, travailleur, il va se marier avec sa cousine germaine, la princesse Irène de Hesse-Darmstadt. La fille aînée, la princesse Charlotte est mariée au prince héréditaire de Saxe-Meiningen, dont elle a un fils, âgé de 9 ans.

Les princesses Victoria, Sophie-Dorothee et Marguerite, sont encore bien jeunes, la dernière n'a pas encore 16 ans ; elles vivent toujours dans le voisinage immédiat de leurs parents et ont deux institutrices, l'une française et l'autre anglaise, dont elles sont pour ainsi dire inséparables.

L'entourage actuel de l'empereur et de l'impératrice est un peu considérable. L'impératrice Victoria n'a même pas en ce moment une grande maîtresse des cérémonies dont la place est vacante. Elle se contentait aussi d'une seule dame de palais, Mme la comtesse de Bruhl. La maison du prince impérial et celle de sa femme sont plus considérables. Evidemment, il y aura, sous ce rapport, une réorganisation générale.

En somme, on peut croire que rien quant aux grandes affaires politiques, ne sera changé : Frédéric III continuera, sans doute, l'œuvre de Guillaume Ier, mais qui sait ce qu'il adviendrait si l'empereur venait à mourir ?

BIBLIOGRAPHIE

(du Vieux-Corsaire, St-Malo)

Hôtel du gouvernement

Québec, ce 16 février 1888.

A Monsieur Albert Bourdas, rédacteur du journal VIEUX - CORSAIRE, Saint-Malo

Monsieur,

Vous avez publié dans votre journal, le *Vieux Corsaire*, No des 2 et 3 février courant, l'annonce du concours littéraire ouvert par le Cercle Catholique de Québec sur JACQUES CARTIER, SA VIE ET SES ŒUVRES.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur de cette province l'honorable Monsieur Angers, à titre de reconnaissance de ce bon procédé, me charge de vous expédier ce jour, un exemplaire d'un ouvrage qu'un de nos jeunes littérateurs, M. Ernest Myrand, vient de livrer à la publicité et qui ne saurait être sans intérêt pour un bon Malouin puisque Jacques-Cartier y est la figure dominante. Son Excellence joint à cet envoi un numéro de l'*Electeur* qui contient une appréciation de cet ouvrage, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ses sentiments distingués et dévoués.

J'ai l'honneur de me souscrire, Monsieur, votre bien respectueux serviteur,

J. DE FACHÉ,
Secrétaire particulier.

Très intéressant, en effet, le livre

de M. Myrand intitulé : UNE FETE DE NOËL, SOUS JACQUES CARTIER.

Nous l'avons parcouru avec infiniment de plaisir, et parce qu'il parle en termes choisis du glorieux Malouin, et parce qu'il emporte comme une senteur de gênets de Bretagne, à peine tamisée par les grandes brises de l'Océan Atlantique.

"Oh! qu'il était petit le navire des découvreurs de mon pays! mais, en revanche, comme il était grand leur courage! je ne sache pas avoir mieux compris ailleurs que devant lui la valeur absolue du mot hardiesse et tout ce que l'héroïque témérité française peut contenir d'audaces, de bravoures et de gloires."

Cette exclamation échappe à l'auteur à la vue des trois navires de Cartier de 120, 60 et 40 tonneaux.

"Qui, additionnés ensemble, ne donneraient pas la jauge d'un brick de seconde classe de notre époque."

Il y a des chapitres qu'il faudrait citer en entier, la description, par exemple, de l'Aurore Boréale, le décor splendide des climats du Nord. Je préfère en donner un, absolument humoristique, les idées du charpentier Séquart qui, peu partisan de se voir glisser dans 6 pieds de terre s'écrie :

L'Océan! voilà le cimetière par excellence du matelot, le véritable champ du sommeil, labouré, celui là, avec des proues de navires, mieux que tous les autres avec des socs de charrues.

Là, mes gaillards, toutes les tombes sont creusées d'avance et dans le sens que l'on veut; ce qui est un avantage pour ceux qui ont un côté pour dormir. Pas de fossoyeurs à payer, choix absolu des places et liberté complète de changer de coin si le voisin vous opproprune ou que le fond ne vous convienne pas. Bancs de sable, couches de vases, lits de glaises ou de rochers, tapis de varechs ou de mousses, il y en a pour tous les goûts. Ainsi couchés, comme des flaneurs dans l'herbe, nous y pourrions attendre l'éternité, sans ennui, sans impatiences, sans fatigues, tromper le retard du dernier jugement à regarder d'en bas, à la surface lumineuse de la mer les grands ombres des vaisseaux qui navigueront encore sur l'Océan, compter la nuit les falots dans les matures et les lueurs des feux de grève tout comme autrefois à Saint Malo sur les remparts de la ville!

Il est vrai qu'un fin matelot Jehan Duvert lui répond :

"Non, Séquart, l'Océan ne vaut pas le cimetière Breton avec le *De Profundis* récité aux croix des chemins dans nos villages. J'aime mieux avoir ma tombe au pied de la falaise entendant la mer éternelle qui chante sur la plage de Saint Malo."

Nous voyons bien des noms de notre pays parmi les hardis compagnons de Cartier : Marc Jallobert [mon ancêtre maternel], son beau-frère, capitaine et pilote du COURLIEU, Guillaume Le Breton Bastille, Thomas Fourmond, Guillaume Le Marié, Jacques Maingard, Claude de Pontbriand, Jean Gouyon, Jean Paullet, etc., etc.

Il n'est certes point exagéré l'éloge que M. Napoléon Legendre fait de l'ouvrage dans l'ELECTEUR, de Québec, et les Malouins doivent être reconnaissants à M. Myrand d'avoir si bien parlé de leurs aventureux ancêtres.

Du reste à Saint Malo, CANADIEN est toujours synonyme de loyauté et de bravoure et nous regardons toujours comme des frères les descendants de Cartier et de ses compagnons. Qui sait ce que l'avenir nous réserve, et si un jour les peuples du vieux continent et ceux du nouveau ne formeront plus qu'une immense et heureuse famille!...

ALBERT BOURDAS.

Chronique littéraire

Ce n'était pas assez pour "Gil Blas" d'avoir servi à son public les immondicités de Zola. Il a jugé que ses lecteurs blasés réclamaient quelque chose de plus fort, et il s'apprête à lui servir les obscénités de Rétif de la Bretonne. Depuis plusieurs jours il en fait l'annonce pompeuse, mais nous n'avions rien dit, voulant croire que ce journal serait avisé des poursuites auxquelles il s'exposerait en étalant ces saletés. Mais le service de la voirie publique a de telles complaisances que "Gil Blas" se flatte de n'avoir rien à craindre. Il fait donc savoir que M. Maurice Talmeyr, s'est chargé pour rendre accessible l'œuvre de Rétif, "de la dégager de l'incroyable fatras qui l'a, jusqu'ici, rendue illisible, et de lui laisser en même temps toute sa saveur, toute sa puissance, tout son charme, toute sa brutale audace."

Et, de peur qu'on ne s'y méprenne et que l'attrait de l'ignoble ne soit pas assez fort, "Gil Blas" prend soin de bien noter que ce travail de M. Maurice Talmeyr opérant sur Rétif de la Bretonne, est "non d'expurgation, mais d'adaptation."

Voilà le degré d'abjection où est descendue une presse ignominieuse, qu'on pourrait appeler la pourvoyeuse des mauvais lieux.

M. Anatole France, dans le "Temps," dépêche M. Georges Ohnet à propos de son dernier volume : "Volonté."

"J'ai lu "Volonté," dit-il, et j'ai d'abord été très malheureux. Il n'y a pas une page, pas une ligne, pas un mot, pas une syllabe de ce livre qui ne m'ait choqué, offensé, attristé. J'eus envie d'en pleurer avec toutes les Muses. Je n'avais jamais lu encore un livre si mauvais : cela même me le rendit considérable, et je finis par en concevoir une espèce d'admiration. M. Ohnet est détestable avec égalité et plénitude; il est harmonieux et donne l'idée d'un genre de perfection. C'est du génie cela. Je ne dis pas trop en disant qu'il a sa puissance, sa vertu et sa magie : tout ce qu'il touche devient aussitôt tristement vulgaire et ridiculement prétentieux. Les miracles de la nature et de l'humanité, la splendeur du ciel et la beauté des femmes, les trésors de l'art et les secrets délicieux des âmes, enfin, tout ce qui fait le charme et la sainteté de la vie devient, en passant par sa pensée, d'une écœurante banalité. Voilà donc ce qu'il voit, voilà donc ce qu'il sent! Et il aime vivre! c'est incompréhensible! Ce qui m'éveille plus que tout le reste, c'est la fadeur de ces perpétuelles caricatures au milieu desquelles il vit et se meut naturellement."

"J'ai dit qu'il était détestable, flatteur que j'étais! La vérité, c'est qu'il est médiocre."

Et encore :

"Ces méchantes rhapsodies trouvent je le sais des lecteurs par centaines de mille. "Volonté" fera les délices d'un grand nombre de personnes. Cela est digne de réflexion, et les êtres ingénieux ne manqueront pas de demander par quel étrange mystère les abominables pauvretés que je viens de citer avec un mélange de dégoût généreux et de joie perverse se transforment, dans d'innocentes cervelles, en poésie romanesque et touchante. N'en doutez pas, il y aura des femmes, des femmes charmantes, qui trouveront cela beau et qui pleureront. Eh bien! je ne leur en ferai pas un reproche. Je les louerai au contraire, de leur candeur et de leur simplicité. Il faut aussi que les pauvres d'esprit aient leur idéal. N'est-il pas vrai que les figures de cire, exposées aux vitrines des coiffeurs, inspirent des rêves poétiques

aux collégiens! Or les romans de M. Ohnet sont exactement, dans l'ordre plastique, les têtes de cire des coiffeurs."

Nous croyons que ce jugement n'est pas trop sévère. Mais que peut-il contre le déplorable goût du public! M. Ohnet possède sa réponse, elle est triomphante : "Volonté" en est à sa "soixante-treize" édition.

Il est en Normandie un aubergiste du nom de Paul Harel, dont le père était avocat, et qui aurait pu l'être aussi, mais qui aurait préféré apprendre et exploiter l'auberge de son grand père. C'est une originalité. Une autre originalité, c'est que le dit Paul Harel, tout en dirigeant sa cuisine, fait des vers. Quelques-uns ont même été déjà couronnés par l'Académie, qui en a récompensé de plus mauvais. Exemple :

Les moineaux francs et les mésanges
Semblent faire entre eux des échanges
De rondeaux et de triolets
En petit concerts aigrelets.

Le ruisseau sur son lit de mousse
Suit du coteau la pente douce ;
Il en descend à petits flots
Avec un glouglou de grelots.

Cela, c'est le genre de la bucolique; mais M. Paul Harel en compose sur un autre mode et qui sont quelque peu...zolesques. Exemple :

Au dehors, le brouillard nous frappait à la gorge ;
Ma cuisine au dedans flambait comme une forge ;
Aux cendres du foyer, le pot au feu normand,
Sommeillait comme un juste et soufflait en dormant
L'osmazone quittait tout doucement la moëlle ;
Les rognons affolés frétilaient dans la poêle ;
Palpitants, crépitants et élevant sur le gril,
Les boudins sifflaient mieux que des merles en avril
Les triples sanglotaient tout bas dans leurs terrines,
Des parfums nourrissants montaient dans les nari-

nes ;
Le gigot se vautrait sur les oignons confits,
Les poulets écrasaient leurs lits de salsifis,
Et les doux riz de veaux, couchés dans leurs coquilles,
Semblaient en mijotant caresser les morilles....

"L'Événement se pâme sur ces rimes boudinesques. Elles prouvent au contraire, qu'il ne faut pas trop se hâter de porter aux nues le poète-aubergiste d'Echauffour (Orne.)"

Le filage de l'huile à la mer

La Presse du 3 avril publie un fort intéressant rapport du lieutenant Carpentier, ancien commandant de la Perle, sur le filage de l'huile à la mer.

Ce mode si simple et si expéditif de calmer les flots pendant le gros temps est déjà mis en opération par plusieurs compagnies océaniques. Le filage de l'huile, désormais, sort du domaine des expériences purement spéculatives pour rentrer dans la catégorie des manœuvres de mer réglementaires.

Maintenant que ce grand résultat est obtenu, il importe de remonter à l'origine pour savoir à qui l'on doit cette importante découverte.

Quoique l'on ait donné comme une chose toute récente l'emploi de l'huile comme calmant des flots, c'est un fait que les pêcheurs des bancs de Terre-neuve en connaissaient depuis très longtemps les avantages. Les pêcheries sont à peine commencées sur les bancs que l'on constate immédiatement que ces parages d'ordinaire fort houleux, deviennent d'un calme parfait. Il faut attribuer ce fait à l'énorme quantité de vagues et de détritrus de morue que les navires banquiers jettent par dessus bord.

Les pêcheurs à la baleine des mers du nord ont constaté les mêmes effets lorsqu'un de ces grands cétacés est mis en pièces en plein océan.

Sur les navires terre-neuviens qui prennent chargement des barriques d'huile de loups marins ou de foie de morue, l'expérience a été de tout temps fort conclusive. Ces barriques d'huile sont soumises, pendant les secousses de la traversée, à ce que nos marchands connaissent si bien sous le nom de *lea-*

kage, mais qu'ils ne voudraient appeler *coulage* pour tout l'or du monde, vu que c'est le mot propre. L'huile, ainsi répandue, surnage dans les eaux stagnantes des sentines de navires. Aussitôt que les matelots se mettent aux pompes, la mer, quelque agitée qu'elle soit, devient calme presque immédiatement, et le navire glisse comme sur un miroir de verre de Venise bien poli.

Anspach, dans son histoire de Terre-neuve en 1819, raconte que les pêcheurs de Lisbonne et des Bermudes répandent de l'huile sur la mer pour faire cesser le choc des rayons de lumière sur cette surface irrégulière. De la sorte, ils peuvent mieux saisir l'endroit où se trouve le poisson.

Les pêcheurs de perle, qui sont obligés d'aller à de grande profondeur dans la mer, ont eu l'habitude d'emmagasiner dans leur bouche une bonne gorgée d'huile, qu'ils laissent échapper goutte à goutte selon que la lumière brisée par les vagues est plus ou moins difficile.

C'est l'abbé Raynal, croyons-nous, qui le premier ait songé à employer l'huile comme calmant des flots, dans la navigation. C'est en parlant des pêcheurs de perle qu'il dit : "Ainsi ce terrible élément qui sépare les continents, qui a submergé tant de pays, brisé si fréquemment les plus puissantes barrières érigées par l'homme, pourrait être apaisé si une plume trempée dans l'huile pouvait être promenade sur sa surface. Et si une plume plongée dans l'huile peut calmer les flots, quel ne serait pas l'effet de longues ailes constamment trempées de ce fluide et attachées aux flancs des navires? " Cette idée, ajouta-t-il, excitera peut-être le rire des esprits superficiels; mais ce n'est pas pour ceux-là que j'écris."

Il y a juste un siècle cette année que l'abbé Raynal écrivait ces lignes prophétiques. Qui oserait dire, après les expériences récentes, que l'abbé Raynal n'avait pas jugé juste et de loin ?

EDMOND BASILEUSE.

LA RECIPROCITE ILLIMITEE

Le vote

Enfin le vote s'est pris à Ottawa sur cette question si longuement débattue!

Et le résultat est une immense victoire pour le gouvernement fédéral, dont l'attitude triomphe par une majorité de 57 voix, dans un Parlement né des élections qui devaient marquer sa chute, d'après les prophètes libéraux.

Ce vote a une grande signification. C'est l'affirmation du sentiment canadien contre les tendances de ceux qui espèrent des États-Unis le remède à tous nos maux, réels ou imaginaires.

Le chiffre de la majorité ministérielle, dans une question que le parti libéral vient d'inscrire sur son drapeau, indique éloquemment la force du parti conservateur à Ottawa.

Que nos adversaires fassent leur deuil.

M. Faucher de Saint-Maurice, député à l'Assemblée Législative de la province de Québec, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de la Société Royale du Canada, président de la Presse Associée de la province de Québec, a été nommé docteur ès lettres de l'Université-Laval.

C'est un honneur dont M. Faucher est digne en tout points. Nous le félicitons bien cordialement.

RECRIMINATIONS

La Justice d'hier se réjouit du succès de l'Assomption. C'est une satisfaction qu'on ne saurait légitimement lui refuser.

Mais son bonheur n'est pas sans mélange, et sa coupe de miel contient quelques gouttes de fiel.

M. Gauthier, en effet, n'est pas un conservateur-national, c'est un libéral. Notre confrère exhale en ces termes son mécontentement :

Maintenant, en présentant à M. Gauthier, le nouvel élu, nos plus sincères félicitations, nous désirons rappeler une chose que nous pouvons dire après la victoire.

Le comté de l'Assomption est essentiellement conservateur. Notre élément y compte pour beaucoup et son dévouement nous y assure la victoire.

Il avait été compris que la candidature pour une des chambres serait offerte à un libéral et qu'un conservateur-national devrait se présenter pour l'autre chambre.

Plusieurs libéraux importants du comté n'ont pas voulu respecter ce pacte solennel et ils ont exigé des candidats libéraux pour les deux chambres.

Nous aurions eu le droit de ne pas appuyer de telles candidatures, et de présenter un de nos amis. C'eût été diviser nos forces et assurer la victoire au candidat du gouvernement.

Nos amis, n'écouterant que la voix de leur patriotisme, n'ont pas voulu prendre une pareille responsabilité au moment où la question de réciprocité et celle des millions du Pacifique nous faisaient un devoir d'infliger une défaite au gouvernement.

Mais nous ne voulons pas que l'on compte comme un précédent, accepté et reconnu, ce qui n'a été qu'un acte de tolérance et d'effacement imposé par les circonstances.

Nous devons dire en justice que nous n'avons en cette affaire aucun reproche à adresser aux chefs libéraux qui ont fait tout ce que l'on pouvait attendre d'eux pour faire respecter l'engagement pris ; nous proclamons cela à leur louange.

Mais ce sont quelques libéraux influents du comté qui ont exigé que les choses se passent autrement. Or nous voulons qu'ils sachent que nous nous en sommes aperçus et que si nous n'en avons pas tenu compte, ce n'est pas tant pour ratifier leur conduite que pour contribuer à remplir un devoir qui s'imposait dans les circonstances.

L'alliance qui existe entre les deux éléments du parti national ne peut être maintenue qu'en autant que les droits de chaque groupe sont reconnus et respectés.

Il y a des libéraux qui auraient de superbes leçons à prendre de leurs chefs sous ce rapport.

En disant ces choses avant ou pendant la bataille comme elle en aurait eu le droit, la Justice aurait nui à l'élection. Elle n'a pas voulu le faire alors, mais aujourd'hui au milieu de l'enthousiasme de la victoire, elle se fait un devoir de tenir un langage énergique qui prévient sans doute pour l'avenir des complications malheureuses.

Comme on le voit, les conservateurs-nationaux ont à se plaindre de leurs alliés de l'Assomption. Cependant, dans l'intérêt de la cause, les nationaux ont marché.

Et quelle cause ? La cause de la réciprocité illimitée, dit la Justice. Mais le parti national accepte donc cet article du programme libéral ! Pourtant l'Etendard s'est prononcé carrément contre la résolution de Sir Richard Cartwright. Si la victoire de M. Gauthier est un argument en faveur de la réciprocité illimitée, comment les nationaux de Montréal, les amis de l'Etendard, ont-ils pu appuyer le candidat libéral ?

Nous croyons qu'en somme nos amis les conservateurs-nationaux n'ont pas à se réjouir outre mesure de l'élection de l'Assomption.

RECIPROCITÉ LIMITÉE.

La clause 9 de l'Acte des douanes de 1879 contenait les dispositions suivantes :

Aucun des articles suivants, savoir : les animaux de toutes espèces, les fruits-verts, le foin, la paille, le son, les graines de tous genres, les légumes [y compris les patates] et les autres plantes racines, les arbres, les arbustes, le charbon et le coke, le sel, le houblon, le blé, les pois et les fèves, l'orge, le seigle, l'avoine, le blé-d'inde, le sarrasin et tous les autres grains, la farine de blé ou de seigle, la farine de maïs et d'avoine, la fleur d'aucun autre grain, le beurre, le fromage, le poisson [salé ou fumé], et le bois seraient importés en franchise au Canada, au moyennant un droit moindre que celui pourvu par cet acte et cela sur proclamation du gouverneur-général en conseil qui sera émise chaque fois qu'il sera prouvé à sa satisfaction que de semblables articles venant du Canada pourront être exportés en franchise aux Etats-Unis ou pour un droit n'excédant pas celui imposé d'après telle proclamation sur ces articles quand ils sont importés au Canada."

Mercredi dernier M. Mitchell a attiré l'attention du gouvernement sur le fait que les autorités américaines se plaignaient de ce que l'admission en franchise aux Etats-Unis de certains de ces articles, n'avait pas eu pour résultat une semblable admission en franchise des mêmes articles au Canada.

Sir John répondit alors que le cabinet canadien n'avait pas reçu de communications officielles des Etats-Unis, à ce sujet.

Une dépêche d'Ottawa nous donne maintenant l'importante nouvelle que le gouvernement des Etats-Unis s'est mis en rapport avec le gouvernement canadien, et que celui-ci a consenti à enlever les droits sur certains articles admis en franchise aux Etats-Unis.

C'est la réciprocité limitée ; c'est la continuation de la politique inaugurée en 1878 qui se développe.

Nous donnons ici la dépêche en question :

Depuis ce débat le gouvernement canadien a reçu avis officiel des autorités à Washington par l'entremise de Sir Lionel West.

Le memorandum adressé au gouvernement dit que les articles mentionnés dans la clause 9 ci dessus cités, ont été mis sur la liste des articles en franchise qui peuvent être importés aux Etats-Unis. Le même document exprime l'espoir que le Canada accordera aux Etats-Unis la réciprocité pour ces articles.

Le Conseil Privé a pris en considération cette question et bien que la clause 9 soit susceptible de deux interprétations, le gouvernement désirant mettre à exécution sa politique de réciprocité pour les produits naturels, a décidé d'accéder à la demande de l'exécutif de Washington.

Une proclamation sera émanée sous peu pour mettre à exécution la clause 9 de l'acte des douanes de 1879.

Lors du débat de mercredi dernier certains députés de l'opposition et, entre autres, M. Mitchell, avaient prétendu que le consul des Etats-Unis avait fait des représentations au gouvernement canadien à propos de cette réciprocité. Sir John avait répliqué alors qu'aucunes représentations officielles n'avaient encore été faites. L'opposition prétendit que Sir John disait faux et cependant il ne disait que la vérité puisque l'avis officiel, d'après les sources les plus autorisées, n'a été reçu à Ottawa que samedi dernier. On voit de suite que le gouvernement n'a pas été lent à agir.

Il est bien vrai que le consul des Etats-Unis en cette ville, M. Hotchiss, avait déjà écrit une lettre au ministre des douanes, pour lui demander qu'elle serait la politique du gouvernement sur cette question. M. Hotchiss s'empressait de dire dans sa lettre qu'il n'écrivait pas

d'une manière officielle. Cette déclaration du consul des Etats-Unis s'accorde parfaitement avec ces paroles prononcées par Sir John mercredi dernier.

Des représentations ont été faites par des cultivateurs de graines américains désireux de voir cette clause mise à exécution. Nous avons des cultivateurs de graines en Canada et nous avons songé à les protéger avant de s'occuper de ceux des Etats-Unis. Cette question est actuellement sous considération. Dans tous les cas, nous n'avons pas reçu de représentations officielles de la part du consul des Etats-Unis."

Il est à espérer que le projet de loi qui est actuellement devant le Congrès sera adopté parce qu'il est dans l'intérêt du Canada et des Etats-Unis.

Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière

FONDATION DU CERCLE ST-ISIDORE

Dans une réunion préparatoire provoquée le 25 mars dernier par M. L. A. Colbert Martineau, l'un d'eux, les élèves de l'Agriculture de Ste-Anne ont décidé la création d'un cercle ayant pour but de donner des conférences agricoles hebdomadaires. Chaque membre de l'école s'est obligé à faire à son tour de rôle une conférence le dimanche soir. Le Cercle, dans une pieuse pensée, s'est mis sous la protection du saint patron des cultivateurs et a pris le nom de Cercle St-Isidore.

Le Rév. M. L. O. Tremblay, directeur de l'école, est de droit directeur du Cercle. M. Schmouth, professeur d'agriculture, en a été proclamé président honoraire. Le Cercle a élu pour officiers : MM. E. Castel, président ; C. A. D. Dufresne, vice-président et M. Ed. Desjardins, secrétaire.

Le Cercle a été inauguré le dimanche de Pâques sous le haut patronage de S. G. Mgr Poiré, qui a daigné rehausser de sa présence l'éclat de cette fête de famille. A cette séance assistaient indépendamment de tout le corps dirigeant et enseignant de l'école, MM. Firmin H. Proulx et Hector Proulx, de la Gazette des Campagnes.

Après quelques mots de bienvenue à S. G. Mgr Poiré, le président dans une courte allocution a d'abord remercié ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant au fauteuil, leur a esquissé le tableau de ses obligations et de leurs devoirs réciproques et leur a proposé d'inscrire en tête de leurs statuts cette devise : "Avec Dieu et pour la Patrie."

Sur la demande du Président, des remerciements ont été votés par acclamations à N. Colbert Martineau, fondateur du Cercle.

Ensuite la parole a été donnée au conférencier M. C. A. D. Dufresne, qui avait pris pour sujet : "Les qualités du bon cultivateur."

En première ligne, M. Dufresne a justement demandé au cultivateur d'être bon chrétien, et lui a demandé en outre de s'instruire et de pratiquer une sage économie, en développant la nécessité et les avantages de l'instruction et de l'économie bien entendue. Puis il a démontré l'importance d'un jugement droit, de l'esprit d'observation, de l'esprit d'exécution et de l'esprit des affaires. Et recommandant au cultivateur la prudence, la modération dans ses désirs, l'application et la persévérance, il a terminé sa conférence au milieu des applaudissements en répétant l'adage bien connu, mais toujours utile à rappeler : "Tant vaut l'homme, tant vaut la terre."

Sur la proposition de MM. L. A. Colbert Martineau et Jos. Provost, des remerciements ont été votés au conférencier, et MM. Roy, chef de pratique de la ferme modèle de Ste-Anne, et Firmin H. Proulx, directeur propriétaire de la Gazette des Campagnes, ont été acclamés membres honoraires du Cercle.

Dans une aimable improvisation, M. Proulx a remercié le Cercle et a exprimé sa satisfaction du succès de M. Dufresne qu'il a montré à tous les élèves de l'école comme un exemple encourageant de ce que peuvent la bonne volonté et le travail assidu.

Enfin la séance a été close par une gracieuse allocution de S. G. Mgr Poiré, qui en félicitant les membres du Cercle de leur excellente idée et le conférencier de son intéressant travail, leur a recommandé à tous, ainsi qu'aux cultivateurs en général, le bon emploi du temps, le temps court et précieux, le temps qui fuit irrémédiablement.

GASPILLAGE INSENSE

LE GACHIS PROVINCIAL

Nous parlions l'autre jour du gaspillage inouï qui a signalé l'installation du Palais de Justice.

Des lustres et des horloges, en veux-tu, en voilà !! Du bronze, du cuivre doré à tous les étages !!

Depuis que nous avons écrit sur ce sujet, la suprême manifestation de l'extravagance et de la folie officielles nous a été donnée.

Les curieux ont pu admirer à la Cour Criminelle un lustre monumental, ciselé, fouillé, travaillé merveilleusement, et coûtant la bagatelle de \$1500.

C'est le cas de dire que tous les crimes vont être mis en pleine lumière !

Cette orgie de dépenses insensées a été poussée tellement loin que tout le barreau en hausse les épaules, et que les avocats libéraux eux-mêmes en sont scandalisés,

Devant ce flagrant étalage de mauvaise administration, le gouvernement a pris peur. On a voulu faire de M. McShane un bouc émissaire et dire ensuite : c'est lui qui a tout fait. Et à l'heure qu'il est on essaie de faire reprendre aux entrepreneurs les plus gros morceaux et les plus coûteux. Mais ces gens-là ont vendu, ils ont livré les articles de leur commerce, et ils entendent être payés. C'est assez naturel.

Quant à M. McShane, il ne se laissera pas tranquillement couvrir d'ignominie, et nous ne conseillons pas à ses ex-collègues de le tenter d'une façon trop officielle. Déjà l'ancien commissaire des Travaux Publics a commencé à montrer les dents. Il disait, l'autre jour à un reporter du Witness :

En mon absence le maire Langelier et l'hon. Shehyn ont donné à M. Jacot, bijoutier de St-Roch un ordre pour des horloges et je l'ai ratifié à mon retour. Il y avait trente-deux horloges à \$25 chaque. Voilà l'affaire.

Est-ce vrai que le contrat de MM. Whelan et Ford a atteint \$60,000 et que vous y avez acquiescé.

Cette rumeur comme toutes les autres, répondit M. McShane est sans fondation. Nous avons forcé MM. Whelan et Ford, le 22 décembre de cesser l'ouvrage avec menace de les renvoyer. Ils avaient un contrat avec le gouvernement. Nous les engageâmes à continuer l'ouvrage à la journée aux prix du gouvernement. Le montant qui leur était dû, quand je résignai, était de \$25,000. Le gouvernement ne leur a pas payé un centin. Ayant reçu une foule de lettres des pauvres ouvriers, me demandant de leur faire avoir de l'argent qui leur était dû, avec l'aide de M. A. G. Brice, et sur le billet de M. Whelan, je levai la somme de \$10,000, avec laquelle, je crois, ils ont été payés.

McShane reprit ensuite avec indignation qu'il n'était pas homme à être acheté et qu'il défiait qui que ce soit d'avancer une chose semblable. Je ne suis pas un égoïste, ajouta-t-il, et j'ai fait bénéficier tout le monde sans distinction de nationalité. Les Castors m'ont toujours reproché de favoriser l'élément émigré anglais. Pourquoi l'aurais-je laissé de côté ? Ces gens sont du pays ; ils y vivent. Sous ce rapport M. Mercier était correct, mais pendant son absence on a rempli avec d'autres six vacances qui avaient été promises à des gens du old country.

Comme on le voit, M. McShane n'entend point se laisser immoler sur l'autel du parti. Et il a raison. Il n'était pas seul ministre. MM. Turcotte, Gagnon, Duhamel étaient assis à ses côtés à la table du conseil.

Outre cela, il y avait dans les coulisses des influences puissantes. Tout le cabinet, tout l'état-major libéral de Québec sont responsables des scandales du Palais de Justice.

L'Electeur de ce matin essaie de se débattre, au sujet de cette affaire. Il parle de nos *extasiements* (sic), il affirme que nous déclamons dans le vague, il publie des lettres officielles qui ne prouvent rien du tout.

Peine inutile ! Le scandale est là ; il crève les yeux. Qui veut le voir n'a qu'à faire une tournée dans le Palais de Justice, qu'à visiter la Cour Supérieure, la Cour Criminelle, sans oublier la Cour de Police, où les séances se tiennent en plein jour, et où l'on admire pourtant trois ou quatre lustres à cinq ou six branches, dont l'un semble destiné à servir d'écran pour dérober les délinquants au regard du magistrat.

Nous déclamons dans le vague ! Mais, au contraire, nous avons mis les points sur les *i*. Nous avons dit : dans la Cour Supérieure seule, il y a 110 becs de gaz ; c'est une folie.

Dans la bibliothèque, il y a une procession de 9 lustres splendides, espacés de trois pieds en trois pieds ; c'est une dépense insensée.

Tous ces faits, et bien d'autres que nous publierons, dénotent dans l'installation du Palais de Justice un système de gaspillage criminel. Après avoir crié à l'extravagance des conservateurs, et promis la plus sévère économie, on jette l'argent par les fenêtres, l'argent de ce pauvre peuple sur les malheurs de qui on a tant brailé devant les portes d'église.

D'ailleurs, il n'y a pas que le Palais de Justice. Un jour, nous parlerons des arpentages du département des Terres de la Couronne. Il paraît qu'on y a fait les choses en grand, et que les élus du gouvernement en ont chaîné de l'ouvrage sur le sol de la province de Québec...

Mais n'anticipons pas ! Chaque chose viendra en son temps. Nous sommes déterminés à scruter consciencieusement tous les détails de notre phénoménale administration provinciale.

Hélas ! quel gâchis ! Régime de gaspillage, de désordre, de *boodlage*, d'incurie et de tripotages de toute sorte !

Que l'on banquette l'Idole, qu'on l'encense, qu'on porte aux nues son *shamrock* et son brûle-gueule.

Elle a des pieds d'argile, et il ne faudra pas une pierre de cinq quintaux pour la faire tomber en poussière, au jour de la rétribution.

UNE COMEDIE NATIONALE

Sous ce titre, notre excellent confrère du *Journal de Waterloo* publie l'article suivant :

Toujours les mêmes ces braves organes nationaux, dont les courbettes devant le cabinet Mercier sont en proportion du patronage qu'il leur distribue. Vous croiriez qu'ils sont à cheval sur les principes, et que les plus farouches puritains n'ont jamais affiché un rigorisme comme le leur. Mais cela, c'est pour jeter de la poudre aux yeux de leurs lecteurs et mieux les entrainer à appuyer un gouvernement qui fait les choses royalement

grâce aux millions empruntés, et qui leur fournit leur pitance de chaque jour.

Quelques temps après que M. Noyes eut été choisi comme candidat libéral pour le comté de Shefford, la *Justice*, de Québec, répondant à une question que lui avait posée un confrère, s'exprimait ainsi dans son numéro du 21 novembre :

Le *Courrier du Canada* nous demande si nous sommes prêts à supporter dans Shefford un candidat pandard et franc-maçon.

La curiosité du *Courrier* est légitime et nous allons le satisfaire.

Nous ne supporterons ni à Shefford ni ailleurs des candidat de cette espèce. Et M. Noyes n'aura pas notre appui si ce qu'on dit de lui sous ce rapport est vrai.

Le temps a marché depuis. M. Noyes est resté le candidat libéral, et comme il s'obstine à toujours être le même homme, la *Justice* a recours au joli raisonnement suivant pour ménager la chèvre et le chou :

La *Patrie* d'hier soir, dit que M. Noyes est le candidat du gouvernement dans le comté de Shefford.

M. Noyes a été choisi comme candidat par une convention des électeurs du comté, réunis à cette fin.

Le gouvernement n'était pas représenté à cette convention et nous ignorons qu'il ait fait sienne la candidature de M. Noyes.

C'est aux électeurs et non aux gouvernements à choisir les candidats. Les premiers envoient en chambre les députés de leur choix et les derniers sont obligés de les prendre tel qu'ils leur sont envoyés.

Nous croyons devoir attirer l'attention du public sur le fait que le gouvernement n'a pas de candidatures officielles. — *Justice* du 29 mars.

Bien entendu que les membres du cabinet Mercier ne se sont pas réunis en convention pour choisir le candidat libéral du comté de Shefford. Mais, par exemple, la *Justice* ne peut s'empêcher d'admettre que M. Noyes avait eu le soin d'obtenir l'approbation du gouvernement d'accepter la candidature, et il est bien certain que sans cette approbation anticipée M. Noyes n'aurait jamais accepté l'honneur qu'on voulait lui faire. De plus il a eu grand soin de faire confirmer depuis sa candidature par le premier ministre, de sorte que c'est avec raison — n'en déplaise à la *Justice* — qu'il se dit lui-même dans son programme le candidat du gouvernement.

La *Justice* devra chercher mieux que cela.

La saison de la coupe du bois dans le haut de l'Ottawa et dans les grandes concessions forestières de la vallée de l'Ottawa est maintenant terminée et les marchands s'occupent maintenant à traîner leurs billots jusqu'aux cours d'eau les plus proches. La coupe est estimée à environ 700,000,000 pieds. La "Canada Lumber Co." est en tête de la liste avec 80,000,000 pieds. On calcule que sur l'Ottawa et ses tributaires on a coupé 635,000,000 pieds et environ 350,000 pieds de bois carré ; sur la rivière des français 18,000,000 pieds ; dans les districts de Parry Sound, rivière du Sud et Whanapital 20,000,000 pieds et 150,000 pieds de bois carré ; rivière de l'Esturgeon 150,000,000. Toute cette énorme quantité de bois est expédiée par l'Ottawa excepté ce qui est coupé à Whanapitae, qui descend à la baie Georgienne et est expédié par le C. P. R.

L'ORDRE DE MALTE

EN AMÉRIQUE

Telle est le titre d'une brochure que M. J. E. Roy, de Lévis, a récemment livrée à la publicité. Elle renferme 68 pages de matières hautement intéressantes, écrites dans un style irréprochable. L'auteur a su tirer un bon parti d'un sujet aride qu'aucun historien avant lui n'avait touché. Aussi a-t-il droit à des félicitations pour avoir publié sous cette forme, des notes qui auraient pu être oubliées dans les colonnes du journal où elles ont d'abord paru. M. Roy est un de nos jeunes érudits pour qui l'histoire de notre pays n'a plus guère de secrets. A en juger par sa dernière œuvre, on s'aperçoit qu'il a fouillé nos vieilles archives françaises et qu'à l'occasion il sait mettre ses études à profit. C'est un mérite que beaucoup de personnes, même parmi les plus instruites, devraient lui envier.

L'auteur de cette brochure a voulu élucider un point obscur livré à la discussion par un de nos plus forts érudits, M. J. M. Lemoine. Mais il ne s'est pas contenté de cela, il a saisi l'occasion qui se présentait de s'élever à des études plus générales. Il y a consacré la plus grande partie de son ouvrage, et ce n'est pas la moins belle ni la moins intéressante. La thèse de M. Roy est celle-ci :

M. de Montmagny, chevalier de Malte, gouverneur de la colonie, s'est servi de son autorité pour le bénéfice de l'Ordre. Afin d'arriver à faire sa preuve, M. Roy a voulu établir que l'Ordre avait tenté de jouer un rôle en Amérique. Cette dernière partie est la mieux traitée, et il est bien difficile de ne pas admettre qu'il ait raison. En tous cas, s'il se trompe, il est assez étonnant qu'à une certaine période de notre histoire, depuis 1632 jusque vers 1650, les possessions françaises en Amérique aient été administrées par des chevaliers de l'Ordre illustre : Montmagny à Québec, Razilly en Acadie et le commandeur de Poincy à l'île Saint Christophe. Qu'il y ait eu en cela un simple concours de circonstances, c'est possible. C'est pourquoi M. Roy, faute de preuves manifestes, s'est aventuré sur un terrain vague où je n'ose le suivre, préférant lui en laisser toute la responsabilité. Je veux me contenter de la seule question en litige, et que les lecteurs du *Courrier* n'ignorent pas, à savoir :

Les chevaliers de Malte ont-ils construit à Québec un édifice pour leur usage ?

M. Roy affirme, dans la conclusion de son ouvrage, que les fondations d'une maison appartenant à l'Ordre de Malte ont été jetées sur le rocher de Québec. Il s'appuie sur deux autorités : Knox et l'*American Gazetteer* de 1762

Knox, décrivant les principaux édifices Québec, dans son journal de la campagne de 1759, a écrit :

"Leurs principaux édifices étaient la cathédrale, dont les murs seulement demeurent, le palais de l'évêque, le collège des Jésuites et des Récollets, les couvents des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu, avec leurs églises, un séminaire pour l'éducation de la jeunesse, presque en ruines ; une maison imposante,

mais non encore terminée, pour les Chevaliers Hospitaliers....."

Ce témoignage de Knox mérite l'attention, car c'est un écrivain judiciaire et digne de foi. Aussi son autorité est rarement contestée. Il avait séjourné quelque temps à Québec, et il nous donne dans son ouvrage un récit circonstancié des opérations militaires durant la campagne de 1759.

La seconde autorité sur laquelle s'appuie M. Roy est l'*American Gazetteer*, année 1762. Voici la traduction que j'emprunte à l'auteur de la brochure :

"Québec est très bien bâti. Les beaux édifices, les églises y abondent. On remarque surtout le palais de l'évêque, les chambres des tribunaux, le *Prieuré des chevaliers de Jérusalem, superbe édifice en pierre de taille, qui a coûté, dit on, £40,000 sterling*. Il y a aussi dans cette ville des monastères de frères, de moines, des chapelles. Le plus bel édifice de la ville est le château St-Louis, résidence du gouverneur. C'est là que se réunissait le Grand Conseil de la Caroline, quand Québec était occupé par les Français. C'est là aussi que se conservaient soigneusement les archives royales."

Telles sont les autorités qui ont amené M. Roy à la conclusion précitée. Mais à part celles-là qui ne sont pas sans valeur, et qui se corroborent dans une certaine mesure, il existe une autre preuve que le hasard nous a transmise. En 1784, un nommé Thompson, que le gouverneur Haldimand avait chargé de surveiller les travaux de construction du Château St-Louis, trouva une pierre de trois pieds sur environ un pied et demi portant un écusson et une date. Il fit poser cette pierre dans le mur de l'Ecole normale actuelle, à l'endroit où on la voit encore aujourd'hui. On y remarque en effet sur un écusson en relief le plastron de l'ordre de Malte sculpté au repoussé avec le millésime 1647. M. Ernest Gagnon eut la patriotique idée, alors qu'il était conseiller municipal, de faire dorer les armes ainsi que la date que l'on voit sur le plastron.

Je ne m'attarderai pas à discuter la valeur de ces différents témoignages me réservant le privilège d'y revenir lorsqu'il s'agira de donner une conclusion à cet écrit. Il importe plutôt de suivre M. Roy sur le terrain où il se place pour mieux faire accepter la sienne. Après avoir établi que l'ordre de Malte avait voulu jouer un rôle en Amérique, il veut prouver que M. de Montmagny avait eu l'intention bien arrêtée de faire de Québec le boulevard des chevaliers dans la Nouvelle France. Il attribue au successeur de Champlain des motifs peu avouables : accaparer le souverain pouvoir et puis enrichir l'ordre ou, suivant l'expression de M. Roy, arrondir les domaines de la compagnie.

M. de Montmagny avait des intérêts dans la Compagnie des Cent-Associés. Celle-ci l'avait choisi pour la représenter au Canada. Pouvait-il en honneur et en justice négliger le but qui avait motivé sa nomination à un poste de confiance ? Non, il ne le pouvait pas et il ne s'est pas rendu coupable d'un tel abus de pouvoir. M. de Montmagny était trop homme de bien pour amoindrir le prestige et l'autorité de la Compagnie des Cent-Associés au bénéfice de l'ordre de Malte dont il était membre. Je crois que M. Roy n'est pas

suffisamment juste à l'égard du second gouverneur de la colonie. C'est l'impression qui m'est restée de la lecture de son livre. Partant de cette idée que M. de Montmagny voulait implanter sur le rocher de Québec la croix de Malte, il lui prête des intentions qu'il n'a jamais eues, il interprète ses actes à sa façon, et il en fait un gouverneur malveillant, fourbe, et souvent injuste. Et pourtant M. de Montmagny ne fut rien de tout cela, comme on le verra par la suite.

Il y a une chose certaine, et que M. Roy sait bien, c'est que M. de Montmagny fut l'ami des habitants, et sa conduite à leur égard durant toute son administration l'établit surabondamment. Peut-on lui chercher noise pour cela ? Les contemporains, pour le plus grand nombre du moins, rendent un haut témoignage de son dévouement à ses compatriotes presque dénués de tout, n'ayant d'autre protecteur que leur gouverneur.

"C'était," disent les annales de l'Hôtel-Dieu, "un homme fort brave, très accommodant, plein de compassion pour les pauvres, zélé pour la religion, et tout propre à inspirer l'amour du christianisme par l'exemple de sa piété."

"Aussi, il emporta," dit le P. Lalemant, "les regrets de la colonie, et laissa une mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse."

L'annaliste des Ursulines écrit : "Nous avons déjà mentionné le brave chevalier de Montmagny, qui reçut les religieuses avec tant de distinction à leur arrivée en Canada, et qui laissa une mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse."

Ces trois témoignages font foi de la piété, de la bravoure, de la charité, de la prudence et de la sagesse de M. de Montmagny. Un tel homme pouvait-il forfaire à l'honneur ?

Je ne puis clore ce concert d'éloges sans citer l'appréciation de M. Sulte, qui ne m'en voudra pas je l'espère, d'appuyer sa thèse favorite des habitants maltraités.

"Les conflits d'intérêt matériel sont à l'ordre du jour. Au milieu de ces débats, l'Habitant est méconnu ; on lui laisse à peine l'air libre... Lorsque l'Habitant, poussé à bout, remontre contre les abus, on jette ses requêtes au panier....."

Faivre M. de Montmagny ! homme droit et sincère, qu'il a dû souffrir pendant douze ans, lui qui ne pouvait empêcher le mal, et qui était le représentant des Cent-Associés et consorts !

En voilà suffisamment, ce me semble, pour bien faire connaître et apprécier en même temps le caractère de cet homme droit, sincère, prudent, ami du faible et de l'opprimé, au cœur vraiment canadien.

M. Roy reproche à M. de Montmagny d'avoir mis des entraves à l'établissement de Montréal. "Comment expliquer, dit-il, l'accueil que M. de Montmagny fit à de Maisonneuve lorsqu'il vint fonder la colonie de Ville-Marie ?

"Il fait des efforts incroyables pour le dissuader de son entreprise. Il lui représente tous les obstacles qu'il va rencontrer. Pourquoi ne s'établit-il pas à l'île d'Orléans à l'abri de Québec ?

"Quand, par la persuasion, il n'espère plus convaincre de Maisonneuve, il assemble les colons de Québec et ceux-ci s'opposent à l'entreprise de Montréal.

Dans l'hiver, de Montmagny emprisonne arbitrairement les gens de Maisonneuve qui ont eu le malheur de tirer de l'arquebuse par un jour de fête publique....."

En arrivant à Québec M. de Maisonneuve trouva les esprits mal disposés à l'égard de son dessein de coloniser Montréal que l'on qualifiait de folle entreprise. Il est vrai que M. de Montmagny essaya de l'en dissuader, mais ce n'était pas sans raison, car, suivant toute précision humaine, l'établissement d'une colonie à Montréal, exposée comme elle allait l'être aux déprédations et à la férocité des sauvages, devait sembler folie pour les gens de Québec, qui en dépit de leurs moyens de défense, avaient à souffrir de ce voisinage, moins redoutable pourtant que celui des Iroquois de Ville-Marie. Aussi dix ans après la fondation de la petite colonie, le découragement dans les esprits était tel, que M. de Maisonneuve disait à Mademoiselle Mance, avant son départ pour la France :

"Je tâcherai d'amener 200 hommes, ils nous seraient bien nécessaires pour défendre ce lieu ; si je n'en ai pas au moins 100, je ne reviendrai point, et il faudra tout abandonner, car la place ne serait plus tenable."

M. de Montmagny, s'apercevant que M. de Maisonneuve tenait absolument à se rendre à Ville-Marie, ne fait plus d'objection, et il montre même du bon vouloir : il entreprend le voyage pénible de Montréal, afin de permettre au nouveau gouverneur de prendre possession immédiate de l'île. Puis il le ramène à Sillery chez M. de Puiseaux qui l'héberge durant l'hiver et lui fait des cadeaux princiers. Est-ce le fait d'un homme mal disposé ?

Quant à l'emprisonnement arbitraire des gens de M. de Maisonneuve, M. Roy force un peu la note. D'abord ce n'était pas par un jour de fête publique, comme il dit, que cet incident eut lieu, mais le jour de la conversion de Saint Paul, fête patronale de Paul de Chomedey.

"Les hommes de ce dernier, en signe de réjouissances, tirèrent, dit Ferland, plusieurs coups de canon et firent quelques décharges de mousqueterie. Ce qui paraît avoir été contre les règlements établis. Surpris et un peu irrité de ce procédé, M. de Montmagny, après enquête faite, retint en prison pendant quelques heures celui qui avait fait jouer les pièces de canons. L'affaire n'eut pas d'autre suite ; et, comme des deux côtés l'on cherchait le bien, on oublia bientôt ce petit différend, pour travailler à fortifier la colonie et à la défendre contre les Iroquois."

Voilà l'affaire : elle prouve tout au plus que M. de Montmagny tenait à ce que l'autorité fut respectée. Vu les circonstances où il se trouvait, tout autre aurait agi avec plus de sévérité peut-être.

M. Roy cite plusieurs autres exemples de la prétendue *tendance centralisatrice et autoritaire* de M. de Montmagny.

"L'intérêt est la norme des actions," écrit-il, et l'on se demande quel intérêt pouvait bien avoir M. de Montmagny à prendre la part des habitants de préférence à celle de la compagnie, propriétaire de la colonie ? Voulait-il décourager cette société et la forcer d'abandonner son entreprise, afin d'en faire profiter quelque combinaison qu'il méditait ? Toutes ses actions semblent dirigées vers ce but."

Il ne faut pas oublier que toutes les négociations entre les habitants (odieusement méconnus, d'après M.

Sulte) d'une part, et la compagnie des Cent-Associés de l'autre, furent conduites par M. de Repentigny, député en France pour faire valoir leur cause. Tout se passa après son départ, à l'insu du gouverneur. Et quand M. de Repentigny revint à Québec, il était porteur d'un arrêt royal intitulé : "Traité fait le troisième jour du mois de janvier, entre les dits associés d'une part et le député des habitants de la Nouvelle-France fondé sur leur procuration, de l'autre." Donc ce ne fut pas M. de Montmagny, mais M. de Repentigny qui réussit à faire valoir auprès du Roi les prétentions des habitants, qui n'étaient ni injustes ni exorbitantes. Que M. de Montmagny sympathisât avec eux, c'est assez probable, mais rien ne prouve que cet arrangement fût le sien ou qu'il fût fait à son instigation.

Il est un fait certain, et je le répète, c'est que le gouverneur était l'ami des habitants, et qu'il n'a jamais été pris en défaut sur ce point. Il pouvait l'être sans nuire à la Compagnie des Cent dont les intérêts après tout étaient assez intimement liés à ceux des premiers colons.

M. Roy fait le reproche à M. de Montmagny d'avoir empêché les colons de s'établir dans la rivière St-Charles, quand *la nature et les besoins du commerce devaient la leur indiquer.*

"Dans le commencement, dit-il, on voulait bâtir la ville dans la vallée de la rivière St-Charles."

Les Récollets avait en effet fondé leur maison à l'endroit où est aujourd'hui l'hôpital-général. Les Jésuites, de leur côté, en avaient fait autant sur l'autre rive de la rivière St-Charles, à sa jonction avec le ruisseau Laitet. Ce furent les seuls. Tout le monde sait que la rivière St-Charles s'avancé autrefois dans les hautes marées presque au pied du cap, et que pour se rendre à l'hôpital-général il fallait traverser une savane marécageuse. Le terrain était donc peu propice pour y asseoir des maisons de commerce. Du reste, quand M. de Montmagny arriva à Québec en 1636, les colons étaient déjà tous groupés près du fort St-Louis, à la haute-ville, soit par la crainte des sauvages, soit pour la raison susdite. Les Récollets avaient quitté Québec en 1629 pour n'y revenir que 41 ans plus tard ; les jésuites, de retour en 1633, avaient eux aussi abandonné leur maison de la rivière St-Charles. Comment M. de Montmagny peut-il être tenu responsable de cet état de choses ? S'il est quelqu'un de blâmable dans cette affaire, c'est plutôt Champlain, qui n'était pas chevalier de Malte. Car, il ne faut pas l'oublier, M. Roy, toujours pour prouver sa thèse, prétend que M. de Montmagny en fortifiant Québec, forçait les habitants et les religieux à se grouper autour du fort St-Louis, et que par ce déploiement militaire il voulait imiter de Poincy dans son île de St-Christophe, toujours pour la plus grande gloire de la chevalerie de Malte.

Un autre assertion nous semble risquée :

"Le gouverneur, dit M. Roy, à part

25,000 livres d'appointement par an, entretenait une garnison de 70 hommes. On lui avait demandé de teur bonne garde dans les postes élevés sur le Richelieu comme une barrière contre les excursions iroquoises. Il laisse démanteler ces forts, rappelle les garnisons dans Québec où il se cantonne, et garde les recrues qu'on lui envoie de France."

L'accusation est grave. M. de Montmagny reçoit de l'argent et des hommes pour protéger la colonie ; il détourne les hommes de leur mission et néglige les forts pour mieux se mettre à l'abri. En arrivant au pays, M. de Montmagny s'occupa de fortifier du mieux qu'il pût la petite colonie des Trois-Rivières. C'est Ferland qui le dit : "A la suite d'un voyage dans lequel il visita Trois-Rivières, l'habitation de ce poste fut agrandie de deux corps de logis, d'un magasin et d'une plateforme garnie de canons." Six ans plus tard, craignant que les Iroquois ne prissent un goût trop prononcé pour la chair française, suivant l'expression de Ferland, il bâtit un fort à l'entrée de la rivière Richelieu. Le 13 août 1642, il arrivait à Sorel, avec trois barques portant des ouvriers, des recrues récemment arrivés de France, et du canon. Jusqu'à présent M. de Montmagny ne mérite certainement pas d'être accusé de négligence. Il est vrai que le fort Richelieu fut abandonné en 1646, et que les Iroquois le brûlèrent l'année suivante. Il est également vrai que le gouverneur recevait 25,000 francs par année sur les profits obtenus par la vente des pelleteries. Cette somme devait être consacrée à payer ses appointements et ceux de ses lieutenants à Québec et aux Trois-Rivières, des officiers et des soldats pour *entretenir les forts de ces lieux* d'armes, de munitions de guerre. Ces conditions, comme on le voit, ne se rapportaient en rien au fort de la rivière Richelieu. M. de Montmagny ne battait pas monnaie et il ne pouvait entretenir une garnison sans argent. C'est ce qui l'engagea avec raison à rappeler à Québec les recrues cantonnées sur les rives du Richelieu. M. de Maisonneuve était aux prises avec les mêmes difficultés à Montréal. Il manquait de moyens de défense, et tous les deux ou trois ans force lui était de passer en France pour obtenir des secours toujours trop lents à venir. La société de Montréal, puisamment organisée pourtant, ne tenait pas toutes ses promesses, et elle a été la cause que la colonie de l'île a été vingt fois plutôt qu'une à deux doigts de sa perte.

Il y aurait plusieurs opinions controversables à relever dans la brochure de M. Roy, mais je crois en avoir dit assez pour bien faire comprendre sa thèse et le développement qu'il en donne. J'arrive sans m'attarder davantage à faire l'examen des autorités qui ont fait conclure à M. Roy qu'il y a eu à Québec sinon un prieuré, du moins une *maison importante*, quoique non terminée. Ces derniers mots sont de Knox, autorité respectable, bien qu'il ait commis des erreurs grossières dans son journal.

(A suivre)

DÉPÊCHES

PRESIDENT DE LA CHAMBRE

Paris, 4 avril.—M. Meline député des Vosges, a été élu président de la Chambre des députés. Il a reçu 168 votes. M. Clémenceau a obtenu le même chiffre, mais M. Meline a été déclaré élu vu sa plus grande ancienneté dans la Chambre. Le Sénat a adopté une résolution déclarant qu'une trop longue prorogation de la Chambre serait préjudiciable. La Chambre s'est ajournée au 19 mai.

LA SITUATION EN FRANCE

Paris, 4 avril.—M. Clémenceau croit que le programme du nouveau cabinet est complet. Celui-ci se compose d'un membre de l'extrême gauche, de cinq membres de la gauche radicale et de quatre modérés.

Les opportunistes doivent interpellier le gouvernement sur sa politique générale. Les journaux radicaux sont les seuls à approuver le programme tracé par M. Floquet. Le *Journal de Débats* et la *République Française* y voient une tendance démagogique. Le *Figaro* espère qu'une alliance se fera bientôt entre la droite et les opportunistes.

INONDATION EN ALLEMAGNE

Berlin, 4 avril.—La Warthe et le Rhin sont rentrés dans leurs lits, mais les eaux de la Vistule continuent de submerger le pays, et couvrent maintenant une superficie de 300 à 400 milles carrés. 29 villages renfermant une population de 30,000 âmes sont submergés.

SANTÉ DE L'EMPEREUR

Berlin, 4 avril.—L'empereur Frédéric a pris du mieux hier. L'impératrice a reçu de Gotha un panier rempli de lis de la vallée et de violettes, avec une adresse des dames de l'endroit, dans laquelle elles expriment l'espoir que son mari recouvrera bientôt la santé.

LA REINE VICTORIA

Rome, 4 avril.—La reine Victoria, avant de retourner en Angleterre, fera une visite à l'Empereur et à l'impératrice d'Allemagne, à Potsdam.

Le roi Humbert et la reine Marguerite partiront demain pour Florence.

Le roi Humbert a envoyé \$8,000 pour les inondés de l'Allemagne.

BUDGET ESPAGNOL

Madrid, 4 avril.—Le budget pour 1889 estime que les recettes s'élèveront à £34,000,000 et les dépenses £33,960,000.

A LA CHAMBRE

Paris, 5 avril.—M. Meline a remercié la Chambre de l'avoir élu président. Il a accepté la tâche dans l'intérêt du pays. Il a demandé l'appui de tous, y compris ceux qui avaient voté pour M. Clémenceau. La chambre s'est ensuite ajournée au 19 mai.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Londres, 5.—La campagne électorale est poussée avec la plus grande activité dans le département du Nord et il est évident que le général Boulanger est très populaire. A Lille les radicaux et les opportunistes ont mis en nomination M. Fouchard, un avocat, en opposition au général Boulanger.

La *Nova Vremya*, de St-Petersbourg, conseille au président Carnot d'éviter toute opposition au général Boulanger et de s'efforcer de l'avoir comme partisan.

La *Justice*, organe de M. Clémenceau, dit que le ministère Floquet a tous les groupes républicains pour lui et défie toute attaque.

La *Gazette allemande du Nord* parle en terme de mépris du nouveau cabinet.

La presse allemande et autrichienne prédisent une existence très courte au nouveau cabinet.

RUSSIE ET VATICAN

Rome, 5.—Le czar et le pape ont approuvé les préliminaires d'une convention entre la Russie et le Vatican. Lorsque les détails seront réglés, la Russie enverra un représentant au Vatican.

NOMINATION

Paris, 5.—Le général Warnet, commandant de la 34e division de l'armée, sera probablement nommé chef de l'état-major du département de la guerre.

DÉCÈS

Londres, 4.—M. Bukovics, le comédien viennois, est mort.

Londres, 4.—M. Mangradian, l'un des

promoteurs ardents du libre-échange, est trépassé.

New-York, 5.—Jacob Sharp est mort à 9. p. m. à sa résidence

L'ÉMIGRATION AU CANADA

Londres 5.—Le bureau d'informations pour les émigrants, établi à Westminster, a lancé une circulaire donnant tous les détails nécessaires aux émigrants et faisant connaître la nature de la main d'œuvre en demande au Canada. Cette circulaire donne des avis au sujet du capital nécessaire à l'établissement des colons et met les jeunes émigrants en garde contre les fraudes des fermiers étrangers qui se font payer sous prétexte de donner des instructions sur l'agriculture.

On leur conseille de plus de s'engager comme ouvrier dans les fermes, et de suivre les conseils comme de réclamer l'assistance des agents du gouvernement.

UN CARDINAL DÉCÉDÉ

New-York, 5 avril.—Un câblegramme de Rome à la *Catholic Review* annonce la mort arrivée le vendredi saint à l'âge de 61 ans, du cardinal Martinelli, un des six cardinaux évêques. Il était membre de l'ordre des Augustiniens, et un des théologiens les plus instruits. Il fut créé cardinal en 1873.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Paris, 6 avril.—Les amis du général Boulanger l'ont mis en nomination dans la Dordogne. L'élection aura lieu dimanche.

Onze membres de la gauche radicale ont résigné, manifestant ainsi leur protestation contre la conduite de la majorité de ce parti qui a refusé de dénoncer les tendances plébiscitaires du général.

LE PRINCE BISMARCK

Berlin, 5.—La *Gazette de Cologne* aujourd'hui publie ce qui suit : " Il règne une grande excitation dans les cercles diplomatiques au sujet de la démission en perspective du prince de Bismarck à cause du mariage probable du prince Alexandre de Battenberg avec la princesse Victoria de Prusse. La politique allemande doit éviter tout ce qui pourrait exciter des soupçons sur la question bulgare dans laquelle l'Allemagne doit rester tout à fait neutre, comme l'a déclaré M. de Bismarck au reichstag. Cette neutralité serait troublée si l'antagoniste le plus détesté du czar devenait le gendre de l'empereur Frédéric. Il est rumeur que si le prince de Bismarck se démet, le comte Herbert Bismarck résignera aussi.

Londres, 5.—Une dépêche reçue ici ce soir, confirme la nouvelle que le prince de Bismarck est à la veille de se démettre de sa charge de chancelier.

Berlin, 5.—Le *Courrier de la Bourse* dit qu'on se déclare hautement mécontent à la Bourse du langage tenu par le kronprinz dans son toast au prince de Bismarck. On remarque le même sentiment dans d'autres cercles. A Vienne, le discours est considéré comme un manque de respect à l'empereur Frédéric.

Berlin, 6.—Le *National Zeitung* dit que le prince Alexandre de Battenberg n'a pu réussir à obtenir la main de la princesse Victoria, de sorte que les rapports au sujet de la résignation de Bismarck sont sans fondement.

Tous les journaux de Berlin refusent d'ajouter foi aux rumeurs mises en circulation par la *Gazette de Cologne*.

Berlin, 6.—On affirme ce soir que l'empereur Frédéric insiste en faveur du mariage de sa fille avec le prince Alexandre.

LE CARDINAL LAVIGERIE

Rome, 6 avril.—Le Pape a fait mander le cardinal Lavigerie au Vatican pour le consulter au sujet de la politique du cabinet français vis à vis le Vatican.

LA REINE

Florence, 6 avril.—L'empereur et l'impératrice du Brésil ont visité la reine Victoria à la villa Palmiri aujourd'hui. La reine et le prince et la princesse de Battenberg ont pris part à un lunch avec le roi et la reine d'Italie au palais Pitti. Plusieurs membres de la famille royale étaient présents, le premier Crispin, le comte de Cadogan et le syndic de Florence.

EN FRANCE

Paris, 6 avril.—M. Peytral, ministre des finances, présentera à la chambre un projet de loi pour que l'année financière commence le premier juin.

La presse radicale reproche aux opportunistes de se liguier avec la droite contre le cabinet.

Aussitôt après l'ouverture des chambres, M. Ribot interpellera le gouvernement sur sa politique générale.

ELECTIONS EN FRANCE

Paris, 8.—M. Doumer a été élu dans le département de l'Aisne. L'élection du général Boulanger dans la Dordogne paraît assurée. M. Ferroul a reçu 21,595 votes dans les Andes. Bien qu'il n'ait pas été mis en nomination dans ce département, Boulanger a eu 7,151 votes.

FRÉDÉRIC ET BISMARCK

Berlin, 7 avril.—Personne à Berlin ne croit que Bismarck doive démissionner. L'empereur Frédéric refusera d'accepter cette démission. Il paraît que Bismarck craint que sous la domination de l'impératrice Victoria l'Allemagne ne se dissolve bientôt.

LA SANTE DE L'EMPEREUR

Berlin, 7.—L'état de l'empereur donne lieu à de sérieuses inquiétudes. Il tousse et crache davantage, il est sous l'empire d'une grande excitation nerveuse. Aujourd'hui il a reposé pendant plusieurs heures et après avoir pris son lunch, il a pu sortir dans une voiture fermée.

Un fort mal de tête l'a empêché de dormir durant les dernières nuits. Le mal dont il se plaint maintenant est dans la partie extérieure du larynx : ce qui est un symptôme assez favorable, vu que les dangers du côté de l'oesophage sont moins à redouter.

LES MURS DU VATICAN

Rome, 7.—Le pape a donné l'ordre d'élever les murs qui entourent le Vatican parce que les nouvelles maisons qui ont été construites près du palais dominent le jardin dans lequel Sa Sainteté se promène.

VATICAN ET RUSSIE

Rome, 7.—Le pape enverra Mgr Mocenni à Saint-Petersbourg pour ouvrir avec la Russie des négociations relatives à la situation des catholiques en Pologne.

ASSASSINAT

St-Petersbourg, 7 avril.—Des dépêches de Boukhara annoncent que le grand vizir de cet Etat a été assassiné par un indigène. L'émir a ordonné l'exécution du meurtrier et de son complice, et les deux coupables ont été précipités du haut d'une tour élevée de 180 pieds.

LE JUBILÉ DU PAPE

Rome, 9.—Le *Chronicle*, de Londres, dit que le Pape est sur le point de publier un document invitant les prêtres du monde entier à célébrer, le dernier dimanche de septembre, une messe solennelle pour les âmes du purgatoire, comme couronnement de son jubilé.

LE GÉNÉRAL BOULANGER ÉLU

Paris, 9.—Les retours additionnels augmentent la majorité du général Boulanger dans le département de la Dordogne. Le vote a été comme suit : Boulanger, 59,500 ; Clerjounée, opportuniste, 35,750.

Le général a écrit une lettre à un électeur de la Dordogne, dans laquelle il dit : " Chacun verra que ce n'est pas une question d'hommes, mais que la dignité du pays est en jeu, et on connaîtra qu'à l'avenir la Dordogne n'est pas disposée à s'en laisser imposer par un parlement dont l'insignifiance devra finir par rendre la république la risée de l'Europe. Votre vote confirme le besoin qui s'impose de dissoudre le parlement et de réviser la constitution. Le suffrage universel est notre maître ; on ne peut tolérer le fait que des politiciens en discrédit essaient de l'asservir à leurs fins. L'effet produit par cette élection est immense. Je n'ai pas sollicité votre suffrage. J'ai accepté la candidature dans le département du Nord. Dimanche prochain ce nouveau vote s'ajoutera au vôtre comme un protêt nouveau et significatif en faveur d'une politique nationale républicaine. L'heure est venue où tous les Français sans distinction, doivent poursuivre une seule idée, un seul but, la grandeur de leur pays."

La *Lanterne* dit que le général Boulanger refuse d'accepter le montant de la Dordogne, et qu'il siègera comme député de Nord.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue dans l'Aude, et un nouveau scrutin est nécessaire.

BISMARCK MALADE

Berlin, 9 avril.—Bismarck est sérieusement malade. Quand on annonça il y quelques jours, après son différend avec l'empereur, que l'état de sa santé le farderait à démissionner, cette nouvelle fut considérée comme un prétexte. Mais depuis il est avéré que la santé du prince s'est affaiblie depuis quelque temps. Il a été plus affecté de la mort de Guillaume, son idole, que le public semble le croire. On entoure sa maladie du plus grand secret, et personne ne peut pénétrer jusqu'à lui pour avoir des informations précises.

INONDATIONS

Berlin, 9.—L'impératrice Victoria et les princesses Victoria, Sophie et Marguerite sont parties pour Posen pour s'enquérir de l'état des victimes de l'inondation. On a souscrit \$75,000 à Berlin pour venir à leur secours. L'impératrice est à la tête du mouvement.

SANTÉ DE L'EMPEREUR

Berlin, 9.—L'empereur Frédéric a passé une bonne nuit. Il s'est levé de bonne heure ce matin, et il a fait ses adieux à l'impératrice avant son départ pour Posen. A midi, il est sorti en voiture.

REPRÉSAILLES

Paris, 9.—M. Favre, ex sous-secrétaire d'état, écrit dans le *Matin* que la France usera de représailles si la taxe sur les vins embouteillés proposés par M. Goschen dans son budget est adoptée par le parlement.

RUMEUR A SENSATION

Paris, 10.—On a fait circuler sur les boulevards que le général Boulanger avait été assassiné à son hôtel. Cette nouvelle se répandit partout comme une traînée de poudre et une foule considérable passa une partie de la nuit sous les fenêtres de l'hôtel. C'était heureusement un canard.

CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 10 avril.—A la Chambre des Communes, hier soir, Sir J. Ferguson, secrétaire des affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement égyptien venait de contracter un nouvel emprunt de \$10,000,000.

La Chambre a autorisé par un vote de 184 contre 109 le paiement d'un salaire à l'honorable King-Harman, sous-secrétaire d'Irlande.

Une motion proposée par Justin McCarthy pour l'ajournement du débat a été rejetée par un vote de 169 contre 104.

La Chambre s'est ensuite formée en comité sur le budget.

M. Gladstone désire savoir quelle serait l'action du Chancelier de l'Echiquier dans le cas où la Chambre n'adopterait pas les nouvelles taxes. Il approuve le budget dans son ensemble, mais il dit que la taxe proposée demande un examen sérieux.

M. Goschen a remercié M. Gladstone des compliments contenus dans la critique qu'il a faite de son exposé budgétaire.

ALLEMAGNE

Berlin, 10 avril.—L'impératrice est de retour à Berlin. Son passage a été partout signalé par des ovations.

L'Empereur a envoyé 50,000 marks aux victimes de l'inondation. Il a pu s'occuper des affaires de l'Etat aujourd'hui, bien que sa gorge soit un peu enflée.

La reine Victoria arrivera à Charlottenburg à la fin de la semaine. On lui prépare une splendide réception.

Le prince Bismarck se rendra à Varsaïe pour le 11, anniversaire de naissance de son épouse.

LÉON XIII

Washington, D. C., 10 avril.—Le Pape a envoyé au président Cleveland une lettre pour le remercier de l'envoi qu'il lui a fait d'une copie de la Constitution des Etats-Unis à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Nous regrettons d'avoir à annoncer le décès de madame George Bouchard, dernière fille de feu le docteur Louis Giard, arrivé à Worcester, Mass., lundi soir, après une courte maladie. Elle laisse une famille de 5 enfants.

RIMOUSKI

ADRESSE À L'HON. JUGE BILLY

Dimanche premier avril, un grand nombre de citoyens de la ville de Rimouski s'étaient réunis au Palais de Justice où M. le maire J. N. Pouliot lut à Son Honneur M. le Juge L. A. Billy l'adresse suivante nombreusement signée par les membres du Barreau et les justiciables.

A l'honorable L. A. Billy,
Juge de la Cour Supérieure.
M. le Juge,

Vos concitoyens ont appris avec une vive satisfaction la nouvelle de votre élévation au Banc Judiciaire, et ils croiraient manquer à leur devoir et à l'estime et à l'amitié qu'ils vous portent, si, avant votre départ, ils ne vous félicitaient publiquement de l'honneur qui vous a été conféré.

En vous nommant juge, le gouvernement non seulement vous a rendu justice, mais il a de plus reconnu les droits de ce district à être représenté dans la magistrature de cette province. C'est une excellente note à son avoir et nous devons espérer qu'il persévérera dans ces bonnes dispositions.

Doyen du Barreau de Rimouski, vos confrères ont toujours eu à se louer de leurs rapports avec vous. Votre travail, vos talents et vos connaissances légales ont été récompensés par l'encouragement d'une nombreuse clientèle et nous ne doutons pas qu'avec les qualités qui vous distinguent vous ne remplissiez avec zèle, intelligence et intégrité les devoirs de votre nouvelle charge si pleine de responsabilité.

Pendant dix ans vous avez rendu la justice parmi nous comme Magistrat de District et les nombreuses causes civiles instruites devant vous, quand la Court de Circuit exerçait une juridiction concurrente avec votre tribunal, sont une preuve évidente de la confiance des avocats et des clients dans votre savoir et votre honorabilité. Et si l'on doit juger un homme à ses œuvres, votre passé garantit ce que vous serez à l'avenir dans une sphère plus élevée.

Vous conformant à la loi, vous laissez un lieu qui vous est cher à plus d'un titre pour aller résider dans les limites de votre nouveau district, nous ne pouvons qu'approuver votre décision, bien que votre départ et celui de votre famille distinguée laisseront à Rimouski un vide bien difficile, sinon impossible à remplir.

Les justiciables du district de Gaspé, nous n'en doutons pas, vous accueilleront avec empressement, car, outre un juge éclairé et bien disposé, ils trouveront en vous un citoyen éminent que désormais leur société pourra compter au nombre de ses membres, intéressé comme eux à promouvoir les intérêts de la communauté et à travailler à son bien et à prospérité.

Veillez présenter nos profonds respects et nos meilleurs compliments à Madame et à Mademoiselle Billy, et leur dire que nos meilleurs souhaits les accompagnent, que nous faisons des vœux pour votre bonheur à tous et que nous espérons vous revoir souvent dans notre ville où vous laissez tant de bons amis.

Son Honneur répondit comme suit :

A mes concitoyens de Rimouski.

Messieurs,

Je suis très-sensible aux marques de sympathie et aux félicitations que mes concitoyens manifestent publiquement à l'occasion de mon élévation au Banc judiciaire. L'estime et la confiance dont j'ai été l'objet dans tout le district de Rimouski, depuis mon arrivée dans ce beau comté, il

y a vingt-sept ans, me portent à croire, et je n'en doute pas, que cette brillante démonstration est vraie et sincère. J'en suis heureux et je m'en étonne.

Je vois que dans toutes les classes de la société on prend part à cette manifestation, et mon cœur reconnaissant ne peut que répondre à tous : merci, merci !

Les membres du Barreau de Rimouski, j'aime à le reconnaître ici publiquement, sont honorables et si l'un d'eux est appelé aujourd'hui à présider nos cours de justice, je regarde cet honneur comme rejaillissant sur eux et comme un encouragement parmi les membres du barreau dans les districts ruraux à se distinguer dans leur carrière professionnelle dans l'espoir d'atteindre un jour le but de leur louable ambition.

Messieurs, vous faites allusion aux dix années pendant lesquelles j'ai exercé au milieu de vous les fonctions de Magistrat de district. Je dois vous avouer franchement que je n'ai éprouvé que de la satisfaction pendant cet exercice. Les marques d'adhésion que j'ai reçues de tout le district, tant dans le temps que depuis, me sont d'agréables souvenirs. Mais la position actuelle entraîne une plus grande responsabilité, et je ne suis pas sans en peser toutes les conséquences. Tout ce que je puis assurer, c'est que la partialité, comme par le passé, ne sera pas mon défaut.

Je laisse à regret le beau district de Rimouski où j'ai tant et de si bons souvenirs. J'aimais et j'aime encore tant sa population !

Je laisse avec d'amers regrets notre bonne ville de Rimouski où j'ai pris l'épouse qui m'accompagne dans les sentiers de la vie, et où j'ai vécu de sa vie dans sa bonne comme dans sa mauvaise fortune. Je lui souhaite progrès et prospérité.

Je vous remercie, Messieurs, pour madame et mademoiselle Billy, et pour moi-même, de vos bons souhaits de bonheur, et au lieu de vous dire : adieu, nous vous disons : au revoir.

A BELLEVUE

Fête intime et charmante, hier, au couvent de Bellevue ! Son Excellence l'honorable A. R. Angers, lieutenant-gouverneur de la province, honorait de sa visite cette belle institution, pour qui c'était un jour d'allégresse.

Les Dames de la Congrégation de Bellevue ont fait les honneurs de leur maison au représentant de Sa Majesté parmi nous, avec une distinction et un éclat dignes de la circonstance.

Son Excellence est arrivée à Bellevue, vers deux heures et demie, accompagné de son aide-de-camp, le capt. Sheppard et de son secrétaire particulier, M. J. de la Broquerie Taché. La Révérende Mère-vicaire, Madame la Supérieure, M. l'abbé Maguire, chapelain de la communauté, reçurent le lieutenant-gouverneur dans le grand parloir, où se trouvaient déjà Mgr Légaré, V. G., Mgr Marquis, M. l'abbé Gagnon, de l'archevêché, M. l'abbé Plamondon, curé de St-Jean-Baptiste, M. l'abbé Dugal, curé de Saint-Basile de Madawaska, MM. les abbés Rhéaume, Mathieu, L. A. Paquet, Roy, Bernier, Genest, Paradis, Bouffard et plusieurs autres messieurs du Séminaire, MM. Ernest Gagnon, L. Larue, M. D., T. Chapais, etc.

On passa ensuite dans la grande salle de réception où un gracieux

spectacle attendait l'illustre visiteur. La salle était élégamment décorée de festons et d'inscriptions de bienvenue. Les élèves en costume, et groupées sur un amphithéâtre, offraient le plus gracieux soup d'œil, et un chœur admirablement exercé faisait entendre une cantate avec accompagnement de pianos, de harpes et de violons.

Deux jeunes élèves s'avancèrent alors, l'une, mademoiselle M. J. Langelier, avec un bouquet qu'elle offrit à Son Excellence, l'autre, Mademoiselle Ida Gauthier, avec une poésie de circonstance, qu'elle dit à ravir. Cette pièce est vraiment un petit chef-d'œuvre de bon goût et de délicatesse, et nous serions heureux de la publier. Sans vouloir être indiscret, nous croyons pouvoir dire qu'en l'entendant réciter, plus d'un œil s'humecta de larmes.

Après un autre intermède musical, il y eut présentation de fleurs par Mademoiselle Edith Maguire. Puis Mesdemoiselles Murphy et Lemoine lurent tour-à-tour à Son Excellence, avec une diction très pure, une adresse anglaise et une adresse française.

Nous publions ici cette dernière ainsi que la réponse éloquente du lieutenant-gouverneur :

A son Excellence l'honorable AUGUSTE RÉAL
ANGERS, Lieutenant Gouverneur de la
Province de Québec.

EXCELLENCE,

Depuis le jour où la voix publique, pénétrant jusque dans nos murs, nous fit connaître votre élévation au poste éminent de Lieutenant Gouverneur, il nous tardait d'unir nos voix et nos cœurs à ce concert magnifique de louanges et de félicitations qui s'élevait alors et qui se continue avec le même enthousiasme. Votre Excellence nous permettra, sans doute, de mêler nos humbles vœux et nos timides accords à cet ensemble d'harmonie. Votre gracieuse présence dans notre solitude fait rayonner la joie sur toutes les figures des heureuses élèves de cette maison, et en réalisant leur vœu le plus ardent, grave dans leur cœur le plus doux comme le plus reconnaissant souvenir.

Quoique l'honneur de votre visite nous soit accordé pour la première fois, votre haute renommée vous a précédé à Notre Dame-de-Bellevue, et nous aimons à saluer en Votre Excellence, non-seulement le représentant de Sa Majesté dans cette province, mais aussi un protecteur zélé des Lettres, un ami dévoué à la cause de l'Éducation et un appréciateur éclairé des travaux intellectuels.

Il nous serait agréable de faire ici l'énumération des services éminents qui découlent de plusieurs années consacrées à la gloire et à l'honneur de notre cher Canada ; mais cette tâche pleine d'attrait ne nous est pas dévolue ; des plumes mieux exercées comme des voix plus éloquentes que celle d'une pensionnaire, se sont empressées de redire à Votre Excellence que la haute dignité qui vient de lui être conférée est une preuve de son mérite personnel. Ce que nous vous prions de croire, Excellence, c'est que dans le silence de leur douce retraite, les filles dévouées de la Vénérable Mère Bourgeois et leurs bien chères élèves feront monter au Ciel des prières ferventes, demandant au Dieu puissant qui veille sur tous de vouloir bien la conduire toujours, Elle et la nationalité qui l'a mise à sa tête, dans les sentiers heureux de la justice, de l'honneur et de la paix.

Notre-Dame-de-Bellevue,

6 avril 1888.

Aux Elèves du couvent de Bellevue

MESDEMOISELLES

" Une porte derrière laquelle des enfants nous attendent est une bonne figure à contempler. " Telle est la pensée qui m'est venue en mémoire en montant les degrés du couvent de Bellevue. Elle a été le prélude de l'émotion que j'éprouve à l'aspect vivifiant de la jeunesse, de la pureté et de la vertu. Le timbre argentin d'une voix d'enfant

flatte l'oreille, mais, bien davantage, il réjouit le cœur par les inflexions de sincérité qui lui sont particulières.

J'éprouve donc une secrète difficulté à me défendre du sentiment de fierté inspiré par vos bienveillantes paroles. Elles me pénètrent comme un chant d'oiseau et me délectent à la façon des fleurs. Mais d'où me viennent ces formes de langage ? si ce n'est que sorti des choses extérieures, je ressens l'effet être entré ici comme dans un Eden exotique. De ce jardin, bien chères enfants, vous êtes les plantes en culture. Ici, sous les soins vigilants de ces jardinières du cœur et de l'esprit, de ces légataires du zèle et du dévouement de la Révérende Sœur Bourgeois, vous vous formez au goût du beau et du pur.

Avec intérêt, nous suivons vos progrès dans les lettres et dans les arts ; puis nous vient la douce espérance de retrouver en vous ces vertus du foyer, ces charmes de la société que la religion assigne à la femme chrétienne. Notre générosité reste sans inquiétude à l'idée que nous pourrions léguer à nos neveux les qualités et les vertus de vos mères perpétuées en vos personnes. Je n'ignore pas que cette succession est chargée d'un impôt. Bénies sont les familles appelées à payer cette dîme, à offrir cette contribution qui renouvelle en elles et par elles l'œuvre de la Révérende Sœur Bourgeois, aussi utile au pays qu'agréable à Dieu ; succession perpétuelle de la vertu couronnée par le dévouement sans cesse renouvelé.

Révérendes Dames, ailleurs, j'ai publiquement proclamé que comme mères institutrices, élevant et instruisant nos enfants, vous avez annexé votre toit aux nôtres. Malgré sa concision, cet éloge a trouvé des échos prolongés, tant vibrat la reconnaissance que nous portons au cœur pour les services signalés que vous rendez à la Société. Aujourd'hui, sous vos yeux, veuillez croire que le respect dû à votre modestie l'emporte difficilement sur le désir que j'éprouve de rendre hommage à une carrière aussi méritoire que la vôtre.

Je vous remercie de la loyauté que vous et vos élèves professez, à votre angélique manière, en priant la divine Providence d'éclairer les gouvernants et de bénir les gouvernés.

A. R. ANGERS.

Ce 6 avril 1888.

Tout le programme de cette réception était entremêlé de chants et de morceaux très brillamment exécutés. Voici les noms des solistes : Mlles de Zeng, Chateauvert, Laberge et Kirouack. Les jeunes violonistes étaient Mlles de Zeng et Marr ; les harpistes Mlles Labrecque et Murphy.

Après la réponse de Son Excellence aux adresses des élèves, M. le chapelain et madame la supérieure invitèrent l'hôte du jour à visiter la maison. On admira successivement la chapelle élégante et spacieuse, les classes si propres et si bien éclairées, les oratoires, les dortoirs frais, merveilleusement aérés, avec leurs blanches cellules, véritables nids de colombes, etc. On ne peut visiter Bellevue sans se convaincre que les élèves doivent y jouir du plus grand confort et de plus saine hygiène.

Vers quatre heures, son Excellence et sa suite prenaient congé des dames de Bellevue et du chapelain si dévoué, qui peuvent se féliciter à bon droit du succès de cette brillante réception.

M. E. Lareau, M. P. P., est à mettre la main à un ouvrage important sur l'histoire du droit canadien. Le premier volume, qui paraîtra dans quelques jours, embrasse la domination française. Le second volume comprendra la domination anglaise. Cette *Histoire du droit canadien* sera un résumé complet du droit privé et du droit public du Canada.

Parlement d'Ottawa

Chambre des Communes

Ottawa, 4 avril.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures p. m.

PROJETS DE LOIS

L'hon. M. THOMPSON—soumet le projet de loi : " Acte pour abolir les confiscations pour trahison et félonie et pour autres amendements à l'acte qui s'y rapporte. "

L'hon. M. THOMPSON.—" Acte pour amender le chapitre 8 des Statuts Révisés et intitulé acte relatif aux élections des députés aux Communes. "

Le projet de loi soumis propose d'adopter la clause de l'acte électoral anglais ; clause qui permet à un député dont les agents ont, sans sa connaissance et sa connivence, commis des actes de corruption et d'influence indue et qui lui font perdre son siège, de s'excuser en prouvant qu'il n'a permis aucun acte de corruption et de s'exempter ainsi de perdre son siège.

L'hon. M. THOMPSON.—Acte pour amender le chapitre 138 des Statuts Révisés du Canada et relatif aux peines, pardons et commutations de sentences.

L'hon. M. THOMPSON.—Acte pour consolider et amender la loi relative aux marques frauduleuses sur les marchandises.

Le bill actuel impose aux personnes qui ont eu leur possession des marchandises étrangères l'obligation de prouver qu'elles les ont reçues de bonne foi. Le bill pour voit aussi au procès sommaire de tous les délinquants contre cette loi. Il permet aussi d'émaner des mandats de recherche pour faire des fouilles dans les établissements où l'on suppose qu'il se trouve des marchandises frauduleusement marquées.

LA RÉCIPROCITÉ.

Sir R. CARTWRIGHT.—Le ministre des finances connaît-il le bill des représailles qui a été soumis au congrès des Etats-Unis et que va faire le gouvernement à ce sujet ?

Sir C. TUPPER.—On n'a pas attiré l'attention du gouvernement sur le projet de loi auquel fait allusion l'hon. député. Je crois que ce bill a été présenté parce qu'on était sous l'impression que le gouvernement du Canada ne voulait pas accorder la réciprocité pour les produits naturels énumérés dans la clause 9 de l'acte des douanes de 1879. Si telle est l'impression qui a donné lieu à ce bill de représailles, je puis dire que la décision que le gouvernement canadien vient de prendre est de nature à la faire disparaître et à empêcher ce bill d'être adopté.

L'hon. député doit savoir maintenant que Sir Lionel West a communiqué officiellement au gouvernement du Canada que les Etats-Unis avaient enlevé les droits sur les articles énumérés dans la clause 9 et lui demandant d'accorder la réciprocité pour les mêmes articles. Un ordre en conseil a été adopté mettant ces produits naturels sur la liste des articles. Cet ordre sera publié dans le prochain numéro de la *Gazette du Canada*.

M. O'BRIEN reprend le débat ajourné hier et se déclare contre la résolution. Il dit entre choses qu'elle aurait pour effet non-seulement de nous faire perdre des droits sur le bois de construction mais de plus de nous enlever cette industrie en faveur des scieries du Michigan.

M. HAGGART—parle jusqu'à six heures et se déclare très fortement contre la résolution. Il prouve de toute évidence que la réciprocité illimitée serait la ruine de nos manufactures et que 99 sur 100 de nos industriels ne voudraient pas admettre une telle proposition.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

A la reprise de la séance sept bills privés subissent leur seconde lecture et sont référés à leurs comités respectifs.

LA RÉOLUTION CARTWRIGHT

M. HAGGART — termine son discours contre la résolution.

M. AMYOT dit que c'est l'amour de la fédération impériale qui est au fond de l'opposition que le gouvernement fait à la résolution de réciprocité illimitée.

M. MASSON prétend que les cultivateurs ne bénéficieront pas de la réciprocité sans restrictions. Il prouve que l'Angleterre et non les Etats-Unis est le

véritable marché pour les produits canadiens.

M. BOWMAN se déclare en faveur de la résolution.

M. McKEEN parle contre la résolution Cartwright.

L'hon. M. LAURIER propose l'ajournement.

La chambre s'ajourne à 12.50 a. m.

Ottawa, 5 avril.

La séance commence à 3 heures p. m.

L'Orateur informe la chambre qu'il a reçu du greffier de la Cour Suprême du Canada une copie du jugement dans la cause de l'élection contestée du comté de Gleungarry et par lequel l'appel du député siégeant M. Purcell est accordé et la décision en première instance du juge Rose renversée.

L'hon. M. LAURIER est vivement acclamé par les députés de l'opposition quand il se lève pour reprendre le débat ajourné d'hier sur la résolution de Sir Richard Cartwright.

La réciprocité limitée, suivant moi, dit-il, est impossible, tandis que la réciprocité sans restrictions est très possible et nous pouvons l'obtenir maintenant des Etats-Unis.

Les discours prononcés par les hommes d'Etat de l'autre côté de la frontière, les deux projets actuellement devant le Congrès nous sont une preuve que les Etats-Unis veulent la réciprocité. Le temps est propice pour envoyer un commissaire à Washington.

On a dit que la réciprocité sans restriction ferait tort à nos manufacturiers. Il ne faut pas oublier que la réciprocité illimitée comprend les produits naturels. Si jamais il fallait faire un choix entre ces deux classes de producteurs pour adopter un régime d'économie politique je me déclarerais en faveur des producteurs de produits naturels parce que ces derniers comptent 70 pour cent de notre population.

Comme preuve du fait que la réciprocité illimitée ne serait pas la ruine de notre industrie, j'ai en ma possession un télégramme d'un manufacturier de Saint Hyacinthe qui me dit qu'il triplera la capacité productive de ses opérations le lendemain du jour où la réciprocité sans restriction sera adoptée.

Les colonies sont destinées à devenir des nations et personne ne croira que le Canada va toujours rester dans les relations qu'il a actuellement avec l'Angleterre.

Le temps est venu où l'union entre l'Angleterre et le Canada devra être plus étroite ou cesser complètement. Les honorables membres de l'autre côté de cette chambre ont fermé les portes du Canada à l'Angleterre, non pas dans un but d'inimitié mais seulement en vue des intérêts du Canada.

La politique financière de l'Angleterre est le libre-échange. La politique du Canada et celle des Etats-Unis est la protection. Ce n'est pas une question de choix pour nous mais bien de dictées de la raison qui nous forcent à agir. De toute nécessité le Canada doit entrer dans des relations de commerce plus intimes avec les Etats-Unis qu'avec l'Angleterre.

Sir Richard Cartwright, je crois, en proposant sa résolution, a jeté la semence d'un meilleur état de choses, de jours plus heureux.

L'hon. M. CHAPLEAU est acclamé à outrance quand il se lève pour répondre au chef de l'opposition. Deux fois il veut commencer à parler mais il en est empêché par les applaudissements prolongés de ses amis. Les députés de l'opposition répondent à ces applaudissements en criant par dérision : " Encore, encore. "

Quand l'hon. M. Laurier a dit devant cette chambre que la politique nationale inaugurée en 1879 était ruineuse pour le pays et que le peuple en était fatigué ; quand en parlant ainsi, il prétendait exprimer l'opinion du peuple dans la province de Québec, il disait faux.

Dans aucune autre province de la Confédération, la politique nationale a été plus promptement adoptée que par le peuple de la province de Québec. Je pourrais prouver cet avancé en citant les paroles exprimées par le chef de l'opposition lui-même. En 1867 il demandait à grands cris la politique nationale, l'encouragement pour nos manufactures afin de mettre fin au grand mal d'alors, l'émigration aux Etats-Unis.

On nous a beaucoup parlé de l'émigration aux Etats-Unis et qu'on dit être

due à la politique nationale. Cette émigration existait lorsque le traité de réciprocité était en force. Jamais elle n'a été plus considérable que dans les années de 1854 à 1878, époque de la durée du traité de réciprocité.

La résolution de Sir R. Cartwright tend, sous de faux prétextes, à attirer les sympathies du peuple en prétendant que le parti libéral veut des relations cordiales de commerce avec les Etats-Unis. Les députés de l'opposition ont entendu à plusieurs reprises le gouvernement conservateur exprimer le désir d'avoir la réciprocité avec nos voisins les Américains. Aussi les députés de l'opposition n'ont pas le droit d'insinuer que ce gouvernement n'a rien fait pour en arriver à la réciprocité avec nos voisins ; que les propositions faites par les plénipotentiaires anglais n'étaient pas dans un sens large. Les plénipotentiaires américains, lors de la commission à Washington, ont déclaré bien clairement qu'ils ne voulaient pas s'occuper d'aucune proposition de réciprocité. (Ecoutez.)

Le pays ne veut pas de la réciprocité illimitée et il ne permettrait pas à ce gouvernement de l'adopter. Dans un pays comme le nôtre où il n'y a pas de politique étrangère, le programme du gouvernement doit être de créer un esprit national et de le créer de manière à permettre le développement des ressources du pays et la protection de ses institutions. Ce but devient impossible à atteindre quand on voit un parti assez peu soucieux de son pays pour demander le secours d'une puissance étrangère afin de l'aider à renverser le parti au pouvoir.

Nous ne sommes que cinq millions, il est vrai, et nous avons un territoire plus grand que celui des Etats-Unis. Nous devons chercher tout de même à maintenir notre nationalité, nos institutions. Nous devons travailler à protéger nos industries. (Appl.)

Pas un seul homme d'affaires des Etats-Unis ne voudrait de la réciprocité sans avoir le pouvoir de régler son tarif. Ce n'est donc pas la réciprocité que veut le peuple américain, mais l'union commerciale. (Ecoutez.)

Mon honorable ami nous a dit : plus les manufactures seront grandes, plus le marché sera vaste, plus les produits manufacturiers seront à bas prix et aussi plus les profits réalisés seront grands, le coût de la production étant diminué d'autant. Cette déclaration de mon honorable ami est exactement ce qu'ont dit nos manufacturiers en 1878, lorsqu'ils adoptaient la politique nationale de ce gouvernement. (Ecoutez.) La réciprocité illimitée tuera nos industries naissantes.

Les Américains veulent l'union commerciale et avec elle la politique fiscale du Canada devrait être arrangée avec la politique fiscale des Etats-Unis. Quel serait le résultat d'une pareille union ? Ce serait associer deux hommes dont l'un posséderait un denier et l'autre un louis. On le sait, le sociétaire le plus fort mangerait l'autre.

On a beaucoup parlé de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis. Nos Canadiens vont-ils chercher du travail comme cultivateurs ? Non, c'est comme employés des manufactures.

L'hon. M. Chapleau lit un article du *Witness* de Montréal du 3 avril courant. Cet article dit que les Canadiens reviennent des Etats-Unis en plus grand nombre que d'ordinaire et qu'ils nous reviennent avec leurs familles.

Les députés de l'opposition s'objectent à cette lecture et l'hon. M. Chapleau pour répondre à leurs récriminations, continue à lire comme suit :

" La cause que le grand nombre de canadiens reviennent au Canada c'est que les diverses fabriques du Massachusetts sont fermées parce qu'ils ont un stock suffisant pour répondre aux besoins de la demande actuel. Une élection présidentielle aura lieu l'automne prochain. Elle amènera des changements de tarifs qui seront ruineux pour les manufactures ayant alors un stock considérable. C'est là la raison qui fait que ces manufacturiers renvoient leurs employés. "

L'hon. M. Chapleau cite comme preuve que le pays ne va pas à la ruine le fait qu'en mars 1888, le 4 p. c. du Canada était coté 115 à Londres et le 3½ p. c. 108.

Il termine en disant : ce dont nous avons besoin ce sont de bons rapports avec nos voisins, des relations de com-

merce plus étendues, tout en travaillant aux intérêts du Canada, à la protection de nos industries, de nos manufactures. Nous avons déjà travaillé dans ce sens, nous continuerons pour le bien de la nation et pour l'honneur du Canada.

L'hon. M. Chapleau reprend son siège au milieu des applaudissements des deux côtés de la chambre.

Le débat se continue. MM. Flynn, Semple, Wilson, Kirk, parlent en faveur de la résolution, MM. Weldon et Hesson se déclarent contre.

M. PLATT—propose l'ajournement du débat. La chambre s'ajourne à 3.30 heures a. m.

Le débat sera clos aujourd'hui.

Ottawa, 6 avril.

La séance commence à 3 heures p. m.

Les projets de lois suivants subissent leur première lecture :

M. BEAUSOLEIL.—Pour amender l'Acte des Douanes ;

L'hon. M. THOMPSON—Pour amender de nouveau l'Acte des procès sommaires, chapitre 135 des Statuts Révisés du Canada.

M. COOK—Projet de loi pour amender l'Acte des chemins de fer. Le but de ce bill est de forcer les compagnies de chemins de fer à débarquer les passagers sur les plates-formes, aux gares.

M. PLATT reprend le débat sur la réciprocité. Il se déclare un chaleureux libéral, un libre-échangiste, un unioniste commercial, un partisan de la réciprocité illimitée aux Etats-Unis.

Il croit que les unionistes commerciaux et les annexionistes seront en faveur de la résolution de Sir Cartwright.

M. PLATT dit que la dernière élection qui a été faite dans le comté de Prince-Edouard l'a été sur le programme de la réciprocité sans restrictions.

M. JONES, [Digby] se lève pour contredire certains avancés inexacts faits à propos de la Nouvelle Ecosse. Il dit que la population des Provinces Maritimes n'est pas dans un état de misère comme on l'a prétendu. Il ajoute : La ville de Weymouth, dans ma circonscription électorale, a quadruplé ses importations dans les dix dernières années.

M. CAMERON [Inverness].—La politique nationale a fait beaucoup pour le bien du pays. C'est pourquoi je suis opposé à tout changement dans notre politique fiscale qui répond si bien aux besoins du Canada.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

Sir CHS. TUPPER dépose sur le bureau de la chambre une communication de Sir West au gouverneur général et un ordre en conseil pour l'admission en franchise au Canada de certains produits naturels des Etats Unis, tel que mentionné dans la clause 9 de l'acte des douanes de 1879.

M. FISER continue le débat sur la résolution de réciprocité. Il parle en français. Il dit que tout en étant en faveur de la résolution actuelle, il préférerait la politique nationale à la réciprocité illimitée avec la taxe directe.

M. WILSON (Argenteuil).—Après tout ce que les députés libéraux ont dit des souffrances des cultivateurs et qui leur ont été causées par les capitalistes et le monopole de la politique nationale, il est très étonnant qu'un comté agricole comme celui d'Argenteuil envoie au parlement un cultivateur. (Ecoutez.)

Les hon. membres de l'autre côté de cette chambre nous ont dit que la question actuelle était la plus importante qui ait encore été soumise aux Communes. Que cette question soit importante, très bien ; mais le projet qu'ils nous soumettent n'en est pas moins tout-à-fait impraticable. (Ecoutez.)

Il m'est impossible de comprendre pourquoi ce débat est devant la chambre depuis trois semaines. Sir R. Cartwright nous a bien donné une foule de statistiques, mais il ne nous a pas dit de quelle manière nous pourrions profiter de la réciprocité sans restrictions.

Rien de plus amusant que les contradictions et les divagations des députés partisans de la résolution. Les uns veulent la réciprocité illimitée, d'autres l'union commerciale, quelques-uns le libre échange.

M. WHITE (Ronfrew).—Pourquoi le peuple du Canada est-il opposé au parti libéral ? Est-ce parce qu'il trouve que lorsque les libéraux avaient le pouvoir ils ont gouverné dans l'intérêt du pays. Certainement non. Le peuple a comparé

les deux administrations, libérale et conservatrice, puis il a porté son jugement en faveur des conservateurs.

Je ne m'attarderai pas à citer des chiffres, on ne l'a que trop fait depuis le commencement de ce débat. La résolution actuelle est basée sur la prétendue dépression qu'il y aurait dans le pays. Si j'en juge d'après ce qui se passe dans mon comté, je trouve que les produits qui ne se vendaient que très difficilement en 1878 obtiennent maintenant un prix 3 à 4 fois plus élevée qu'alors. La valeur de la propriété imposable dans mon comté s'est élevé de deux millions à quatre millions depuis 1878.

M. White prouve ensuite que la réciprocity illimitée serait la ruine de nos manufactures. Il fait aussi allusion aux protestations de loyauté des députés libéraux. Tous, dit-il, ont cru devoir s'excuser d'être en faveur de la résolution actuelle en disant que c'était l'amour de leur pays qui les portait à agir.

Le débat est continué par MM. Mulock et Perley, et le vote a été pris à 4.20 heures, avec le résultat suivant :

Pour la motion Cartwright 67
Contre " " 124

Majorité de 51 pour le gouvernement. Ainsi s'est terminé ce débat qui a duré quinze jours et auquel 71 députés ont pris part.

Ottawa, 9 avril 1888.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures p. m.

M. MULOCK attire l'attention du gouvernement sur le texte même de l'ordre en conseil publié dans la *Gazette du Canada* de samedi dernier et admettant francs de droits les articles suivants :

Fruits frais, savoir : Bananes, olives, ananas, plaintains, tamarins, pommes, mûres, groseilles, framboises, fraises, cerises, atocas, pêches, prunes, coings, abricots. Fruit du *lichy*, mangues et melons. Graines : anis étoilé, millet des oiseaux, carvi, coriandre (naturelle), fenugrec [naturelle], fenouil [naturelle], chia, canelle [naturelle], cardamome (naturelle), jute, moutarde (brune et blanche), de betterave à sucre, graines d'arbres à fruits, de sésame.

Plantes, arbres et arbrisseaux, savoir : Pommes, pêchers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers, et tous autres arbres fruitiers, groseillers, framboisiers, mûriers, gadelliers et rosiers, vignes, arbres, arbrisseaux et plantes à ombrages, de pelouse et d'ornement, pourront, à compter de ce jour jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, être importés en Canada des Etats-Unis francs de droits.

M. Mulock fait remarquer qu'en vertu de cet ordre tous les articles susmentionnés semblent être admis francs de droits quand ils sont importés au Canada seulement en faveur des Etats-Unis seuls ; et que les droits imposés sur ces articles existent encore contre l'Angleterre et les autres pays du monde. M. Mulock, dit qu'il est bien prêt à reconnaître que le gouvernement doit prendre les intérêts du Canada avant tout, mais il désirerait savoir si l'Acte des douanes de 1879 donne au gouvernement le droit d'adopter un ordre en conseil contre l'Angleterre. En effet quelques-uns des articles énumérés plus haut sont importés d'Angleterre aussi bien que des Etats-Unis.

M. MULOCK propose l'ajournement de la chambre.

Sir JOHN répond que son hon. ami admettra que l'opposition agit d'une manière tout à fait imparlementaire en proposant l'ajournement quand il croit devoir poser une question de ce genre. Ce serait une chose très incommode si cette manière d'agir devait se continuer. Le gouvernement n'a pas du tout l'intention d'agir contre les intérêts de l'Angleterre, mais l'ordre en conseil de samedi dernier a été émané après la demande faite à ce sujet par le gouvernement des Etats-Unis. C'était la première fois que telle demande était faite.

Sir CARTWRIGHT.—Ce que mon honorable ami, M. Mulock, a fait remarquer c'est que d'après les termes mêmes de l'ordre en conseil de samedi dernier les articles y mentionnés seulement quand ils sont importés des Etats-Unis sont admis francs de droits, mais que quand ils sont importés de tout autre pays, l'Angleterre comprise, ils sont encore soumis aux droits de l'acte de 1879. C'est là agir en faveur des Etats-Unis contre les intérêts de l'Angleterre.

M. MILLS.—L'acte de 1879 autorise t il

le gouvernement à abolir des droits dans le cas d'aucun autre les pays à part les Etats-Unis ?

Sir JOHN.—C'est l'intention du gouvernement d'admettre les articles mentionnés dans l'ordre en conseil dernier francs de droits lorsqu'ils seront importés en Canada de n'importe quel pays.

L'hon. M. LAURIER demande copie de la correspondance échangée à propos de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération. Il dit que son seul but est d'avoir ces documents aussi prochainement que possible.

Sir H. LANGEVIN.—Le chef de l'opposition n'insistera pas sur sa motion. Cette question occupe toute l'attention du gouvernement. Une députation nous arrive de Terre-Neuve. Je crois que l'intérêt public s'oppose à ce que cette correspondance soit maintenant mise devant cette chambre.

L'hon. M. LAURIER.—Si la correspondance n'est pas en état d'être rendue publique, je n'insisterai pas.

Sir R. CARTWRIGHT.—Quand la députation de Terre-Neuve va-t-elle arriver ? Je désirerais connaître les noms de ceux qui la composent ?

Sir H. LANGEVIN.—Je ne puis donner les noms de la députation ni la date précise de son arrivée. Je suppose que ce sera vers la fin du mois.

M. MITCHELL.—La chambre de Terre-Neuve a-t-elle autorisé cette députation.

Sir H. LANGEVIN.—Je ne puis dire.

L'hon. M. Laurier et M. Fisher présente à la chambre M. David B. Meigs, le nouveau député de Missisquoi.

L'hon. M. LAURIER.—La santé du ministre des finances va-t-il lui permettre de procéder demain avec le traité des pêcheries.

Sir JOHN.—J'espère que oui.

La Chambre s'ajourne à 11 hrs. p. m.

Ottawa, 10 avril 1888.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 hs.

Sir C. TUPPER se lève pour proposer la seconde lecture du bill relatif à un certain traité entre Sa Majesté britannique et le président des Etats-Unis. Il est vivement acclamé par les députés des deux côtés de la chambre. Il dit qu'en se levant pour proposer cette seconde lecture s'il n'avait pas eu déjà en plusieurs occasions l'indulgence de la chambre, il hésiterait vu le mauvais état de sa santé à entreprendre de traiter un sujet aussi important devant cette chambre. Je suis heureux, dit-il, de dire que la protection de nos pêcheries et les conséquences de la conduite adoptée par le gouvernement n'ont pas été une question de parti. (App.) Je suis heureux de savoir qu'en traitant cette question je puis compter sur le concours patriotique des députés des deux côtés de cette chambre. Plusieurs députés ont une connaissance parfaite de cette question et l'ont étudiée à fond.

Depuis plus de cent ans cette question a été la source de beaucoup de griefs contre le gouvernement impérial de la Grande Bretagne et celui des Etats-Unis sur la question des pêcheries.

Ici Sir Charles Tupper fait l'histoire de la question des pêcheries, puis il ajoute que le traité de 1818 a été la cause de beaucoup de récriminations entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne.

Les pêcheurs américains prétendaient qu'en vertu de la convention de commerce de 1830, leurs navires de pêche avaient acquis des droits autres que ceux accordés par le traité de 1818. C'est là une prétention qu'aucun avocat en droit constitutionnel ne saurait maintenir un seul instant.

Somme toute, la position des deux pays était mal comprise, mal interprétée et, au lieu que les relations de commerce vissent à s'améliorer, les américains eurent recours, l'an dernier, à ce qu'on est convenu d'appeler un acte de représailles par le Congrès.

Les journaux libéraux, ajoute Sir Tupper, ont dit que tout en travaillant en faveur des droits du Canada, j'avais été forcé par la pression exercée sur moi par les plénipotentiaires anglais de sacrifier nos droits aux Etats-Unis. Cela m'a fait beaucoup de peine de me voir accusé de n'avoir pas fait mon devoir.

Il aurait été impossible au gouvernement anglais de faire un meilleur choix que M. Chamberlain ; les deux hommes d'Etat canadiens qui l'accompagnaient lui ont aussi été d'un grand appui. (Appl.)

Si le traité n'est pas ce que le Canada espérait, personne plus que lui n'en est responsable. Il a entendu dire qu'il était

désirable de voir arriver le jour où le Canada nommera ses plénipotentiaires et ses envoyés, mais l'expérience lui enseigne qu'on se trompe grandement. (Ecoutez, écoutez) Il viendra peut être un temps où nous occuperons une position qui nous permettra de prendre part à des conférences internationales armées de pouvoirs et d'influences, mais d'ici là, il lui semble qu'on ne saurait jamais trop apprécier à sa valeur le fait d'avoir l'empire de la Grande Bretagne comme appui. (Appl.) Un plénipotentiaire n'apporte avec lui que la part d'influence que son pays joue au milieu des états du monde (écoutez), et rien ne serait plus préjudiciable, plus mortel aux meilleurs intérêts du Canada que de priver notre pays de l'influence que l'égide du plus grand empire de l'univers donne à ses représentants. (Appl.)

Sir Charles lit ensuite la réponse de M. Bayard à la proposition de réciprocity des plénipotentiaires anglais. Sir Charles Tupper parlant des protocoles dit que M. Bayard dans sa lettre au Sénat en date du 22 mars a déclaré que conformément à la règle invariablement suivies dans des occasions antérieures semblables, il ne serait annoncé que les protocoles que les deux parties signeraient. Sir Charles Tupper ajoute : je fus grandement surpris que les protocoles originaux ne fussent pas publiés. M. Bayard a expliqué comment la chose s'était faite. Il a dit qu'on avait décidé de ne pas oublier ces protocoles après que quelques-uns des commissaires eussent quitté Washington.

Cependant, ajoute Sir Charles, bien que les protocoles ne renferment pas les propositions et contre-propositions, cependant les documents soumis à cette chambre fournissant tous les renseignements nécessaires sur la question.

M. Angell qui était un des plénipotentiaires américains, a déclaré qu'on avait perdu beaucoup de temps à la commission des pêcheries parce que les plénipotentiaires anglais et canadiens étaient anxieux d'en arriver à un traité de réciprocity commerciale avec les Etats-Unis et que plus de la moitié du temps de la commission avait été employée à cette fin.

Je ne m'attendais pas du tout, dit Sir Charles, à rencontrer un pareil refus formel de la part des plénipotentiaires américains de s'occuper de la question de réciprocity. M. Bayard déclare maintenant qu'il désire beaucoup avoir un commerce libre entre les deux pays et que ce commerce fut compatible avec les intérêts des deux pays.

Si nous voulons connaître la politique des Etats-Unis, il faut aller la chercher dans le message du président du Congrès. Cette politique est en vue de régler la question des surplus non pas en faisant des réductions qui seraient préjudiciables au travail et au capital des Etats-Unis, mais en rendant libres de droits les comestibles, la matière première et les autres effets dont se servent les ouvriers.

Après avoir lu et étudié la politique des Etats-Unis, j'en suis venu à la conclusion qu'elle est semblable à celle du gouvernement canadien. Notre politique est d'admettre en franchise la matière première et de rendre le coût de la vie le moins cher à l'artisan et aussi de rendre le travail aussi rémunérateur que possible en protégeant nos manufactures qui donneront du travail au peuple. (Ecoutez.)

Le congrès des Etats-Unis a cru fausement que nous voulions leur imposer la réciprocity. Aussi a-t-il adopté une loi déclarant que jamais les Etats-Unis ne consentiraient à acheter des droits pour les pêcheurs américains. Cet acte du congrès ferme l'entrée des ports américains à nos navires canadiens. Il déclare de plus que chaque fois que le président des Etats-Unis le jugera à propos, il pourra refuser aux navires canadiens dans les ports américains tous les droits et privilèges qui sont refusés aux navires américains dans les eaux du Canada. Il n'y a d'exception que pour les navires en détresse. De plus cette loi défend l'importation dans les ports américains du poisson salé ou frais ou d'aucuns autres produits de pêche canadiens. Cette loi reçut la sanction unanime du congrès et du sénat.

Le congrès s'est montré ferme à ne permettre aucun traité impliquant aucun changement dans les lois fiscales des Etats-Unis. Si un changement est fait dans la politique commerciale des Etats-Unis une exception sera faite pour le Canada.

La politique du Canada est de rendre les produits naturels aussi libres que possible et si la difficulté des pêcheries peut disparaître, notre politique sera d'encourager les relations du commerce les plus intimes possibles avec le Canada.

Les commissaires ont voulu enlever toute cause d'irritation afin que leur travail ne fût pas entravé et n'empêchât le Canada de retirer tous les avantages qu'on est en droit d'attendre d'un commerce libre.

Sir Charles dit qu'il serait imprudent de discuter trop en détail ce traité, parce que tout ce qu'on pourrait dire pour le défendre devant les Communes du Canada serait utilisé contre nous à Washington, où peut-être demain il sera plus difficile de faire adopter le traité qu'il ne l'eût été aujourd'hui.

On m'a dit, continue Sir Charles Tupper, que le chef de l'opposition me demanderait de mettre devant cette chambre une carte faisant voir ce que le Canada réclamait en vertu du traité de 1818 avec une autre carte montrant les concessions que nous avons faites. Il me serait impossible de me rendre à ce désir du chef de l'opposition. Le traité en effet dit que les lignes de l'amirauté seront délimitées par un comité et et je ne puis anticiper sur le travail dont ce comité a été chargé.

Je crois qu'il serait très difficile d'avoir un traité qui puisse compenser le Canada de la perte que ses pêcheries ont éprouvée par le fait qu'elles ont trop longtemps été ouvertes aux pêcheurs américains. Le mode de pêche américain me fait craindre que si nos pêcheries étaient encore ouvertes aux américains nous n'aurions pas plus de poisson que les américains en auront quand le traité actuel sera ratifié. Nous voulons garder au Canada l'usage de ses pêcheries pour son propre avantage. Je suis certain qu'en vertu de ce traité nous sommes en état de garder nous mêmes nos pêcheries.

Sir Chs. Tupper parle ensuite comment la question de délimitation des droits de pêche en dehors des baies et havres du Canada a été traitée par la commission de Washington. Il fait voir les diverses opinions qui ont été émises antérieurement sur cette question.

En parlant des concessions qui ont été faites Sir Chs. Tupper dit : Je n'ai jamais entendu parler d'un arrangement amical qui ait été conclu sans concessions réciproques. L'Angleterre et les Etats-Unis ont fait chacune des concessions et quand les commissaires ont quitté Washington ils étaient persuadés d'avoir conclu un traité qui était la solution des difficultés existantes, difficultés qui pouvaient compromettre l'avenir, la bonne entente, les intérêts et la paix des deux pays. (Appl.)

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

Billéts contrefaits

Il y a en circulation des biléts contrefaits de \$5, des Etats-Unis. Ils portent la vignette du général Grant en buste, cette vignette est assez mal finie et d'apparence lourde, il y a deux taches blanches sur la lèvre inférieure du général, le chiffre "5" et la lettre "V" ont des ombres indécises, tandis que ces mêmes ombres dans les vrais biléts sont complètement sombres. Le papier des biléts contrefaits est assez bon, mais il n'a point les deux fils de soie parallèles qui sont dans le papier des bons biléts.

La lecture au lit

Voulez-vous conserver votre vue ? ne lisez jamais au lit dans une position horizontale ; cela provoque une tension du nerf optique. Si vous avez l'habitude de lire le soir, du moins atténuez l'inconvénient par le traitement suivant : Baignez chaque soir vos yeux dans l'eau salée légèrement ; Rien n'est plus fortifiant pour la vue ; ne forcez jamais vos yeux à travailler ou à lire à la lueur d'une lumière insuffisante ou trop éloignée ; alors en prenant ces précautions vous pourrez lire le soir, dans votre lit.

Progrès

Des personnes qui suivent attentivement les progrès de la construction nous disent qu'au moins une soixantaine d'immeubles nouveaux sont en cours de construction ou ont été construits durant l'hiver à St Sauveur.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et malade. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chute des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du McArthur (Ohio) Enquirer, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocaliste Ecosais, écrit de Boston, Mass., 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse — une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de Elm Street, No. 28, Charlestown, Mass., 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les Droguistes.

Echos & nouvelles

Ouvrage important

Par la bienveillante entremise du consul général de France, l'Université Laval vient de recevoir un ouvrage important intitulé: "Commission européenne du Danube", publié par l'Alliance française, une association qui s'occupe de la propagation de la langue française, dans les colonies de la France et à l'étranger.

Nouvelles de Tadoussac

Des nouvelles de Tadoussac mandent que l'hiver a été le plus rigoureux que l'on ait eu depuis des années. Le gibier y a été rare et les chasseurs craignaient de s'éloigner trop de la maison à cause de la violence et de la fréquence des tempêtes de neige.

La navigation est maintenant ouverte entre Tadoussac et la Rivière-du-Loup et plusieurs yachts ont déjà fait la traversée. Le juge O'Brien se propose de traverser la rive nord à la Rivière-du-Loup le 12 pour se rendre à Québec. Plusieurs goélettes quitteront Tadoussac pour Québec avec des cargaisons le 16 courant.

—Au lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salspareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

Société de bienfaisance

L'Union St-Joseph de St-Sauveur vient de publier son vingt-troisième rapport annuel. Cinq nouveaux membres ont été admis dans le cours de l'année, trois sont morts et six ont dû être rayés de la liste des membres pour diverses causes. Le nombre actuel des membres actifs est de trois cent trente.

Durant l'année, la somme de \$65.75 a été payée à six membres malades, et \$615.12 aux héritiers de deux membres décédés. Le capital de la société est de \$16,119.83, soit une augmentation de \$1,263.41 sur l'année dernière. Les directeurs ont placé, dans le cours de cette année, \$2,000 en débetures de la cité de Québec, portant 4 1/2 pour cent d'intérêt et remboursables dans 30 ans.

Le chapelain de cette association est le R. P. Jodoin. Elle a pour président M. J. B. Thibaudeau.

Mort à l'étranger

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Romuald Lamontagne, arrivée subitement à Boston samedi matin. Le défunt était l'aîné des fils de M. Louis Lamontagne, pérant du Journal de Québec.

Immigrants

Six cents immigrants qui ont fait la traversée de l'Océan sur le Polynesian sont arrivés à Lévis, hier matin. La plupart vont s'établir au Nord-Ouest.

Souvenir de la campagne du Nil

On a reçu la médaille que le khédivé avait frappé pour rappeler la campagne du Nil et témoigner de sa considération pour ceux qui y ont pris part. Le département de la milice va faire distribuer, la semaine prochaine, ces médailles aux voyageurs canadiens, qui se sont tant distingués dans cette expédition.

Chemin de fer Lac St Jean

Des ingénieurs de la compagnie du lac St Jean sont à faire des tracés depuis Lorette aboutissant à différents endroits dans la paroisse de Beauport. Ces tracés serviront à remplacer la partie du chemin de fer en usage sur le chemin de fer du C. P. R., depuis le palais jusqu'à la jonction de la petite rivière et pour laquelle la compagnie du chemin de fer du lac St Jean paie un fort loyer.

Elus par acclamation

MM. les échevins Hearn, Demers, Chouinard, Rinfret, Rhéaume, et les conseillers Duquet, Chambers, Tessier, McWilliam, Langelier, Guay, Kane, ont été réélus par acclamation à 4 heures hier après-midi.

M. O'Connell a été élu par acclamation, conseiller pour le quartier Champlain, en remplacement de M. Murphy.

—La vitalité épuisée par excès de travail ou par la maladie est entièrement restaurée par la Salspareille d'Ayer.

Chemin de fer Charlevoix et Montmorency

Les travaux de ce chemin sont poussés avec beaucoup d'activité sur la surveillance de M. Elbow. Les dormants sont distribués sur la ligne à partir de la tannerie Richardson jusqu'au moulin du Sault Montmorency. On attend que la terre soit dégelée pour les poser.

Bureau de commerce

Il y a eu séance importante du bureau de commerce, hier après midi.

M. T. Ledroit, président, donna lecture du rapport annuel du conseil et il en commenta ensuite les principales parties qui s'occupent du chemin de fer du lac St-Jean, du Québec Central, du pont, du service des malles, du déblai du bassin Louise que l'on jette dans le fleuve au grand préjudice de la navigation, de l'établissement d'une ligne de téléphone entre Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières, etc., etc.

M. Ledroit dit aussi quelques mots au sujet des amendements projetés de l'acte d'incorporation, et il touche en passant au peu de fonds à la disposition du conseil.

M. S. Bennett, trésorier, soumit son rapport annuel qui accuse un excédant de recettes sur les dépenses de \$168. Recettes, \$1,107; dépenses, \$936.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du secrétaire de la compagnie du pont annonçant qu'une députation des citoyens partira mercredi pour Ottawa dans le but d'avoir une entrevue avec le gouvernement au sujet du pont, et que la chambre de commerce est invitée à y envoyer des représentants avec la députation.

On procéda alors à l'élection des officiers pour l'année courante.

MM. Joseph et Auger furent nommés scrutateurs, et voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Officiers.—Président, M. T. Ledroit, réélu. Vice-président, J. Sharples, réélu. Trésorier, S. Bennett, réélu.

Conseil.—M. Wm. Rae, l'hon. J. Shehyn MM. Félix Gourdeau, Wm. Brodie, R. R. Dobell, J. M. Price, Owen Murphy, B. Verret, F. Billingsly et R. Turner.

Bureau des arbitres.—L'hon. P. Garneau, E. Beaudet, T. Beckett, F. Billingsly, W. Brodie, V. Chateaubert, J. H. Clint, A. Fraser, T. Ledroit, S. Peters et R. H. Smith.

On procéda ensuite à l'élection des nouveaux membres.

Le Québec Central

La compagnie du chemin de fer Québec Central demande au gouvernement de lui accorder un demi million de piastres pour lui permettre de prolonger sa ligne, via l'Etat du Maine, et se raccorder avec celle du Pacifique à ou près de Morse River Junction.

Original

La rue St. Jacques à Montréal, a été hier matin, dit le Monde, le théâtre d'une scène inouïe dans les annales de la ville. Pour protester contre l'apathie des édiles qui ont rendu la circulation presque impossible sur nos principales rues à cause de la glace, du fumier et des cahots, le propriétaire du Star avait annoncé dans son journal samedi soir, qu'il demandait cinq cents hommes avec des tombereaux, des pics et pelles pour nettoyer la rue St. Jacques de la Côte St. Lambert à la rue McGill.

L'annonceur disait qu'il s'engageait à payer le travail avec ses propres deniers et qu'il recevrait les souscriptions des citoyens qui voudraient voir continuer son entreprise.

Dès sept heures, une foule de deux à trois cents journaliers, avec leurs outils de travail se pressait devant les bureaux du Star, entre une double haie de tombereaux s'étendant du bureau de poste jusqu'à la rue St. Pierre.

A neuf heures les pics et les pelles entraient en jeu sur la rue St. Jacques. La petite armée des travailleurs était composée de 250 hommes et tombereaux. Une affiche devant les bureaux du Star demandait 100 hommes de plus.

A deux heures de l'après midi, les citoyens s'organisèrent en une brigade de piocheurs volontaires sous le commandement du colonel Straubenzie.

Citons quelques noms:

Le colonel Bond, J. J. Curran, C. R. et M. P., F. W. Henshaw, président de la chambre de commerce, S. K. Parson, gérant en chef de la compagnie de la Baie d'Hudson, Dugald Graham, Henry Hogan, J. S. Hall, M. P. P., Thomas Trimble, F. J. Quinn, W. B. Chapman, propriétaire du Star, Alfred Perry, W. Lavers, John C. Watson, John Cowan, John Nelson, J. M. Fortier, etc., etc.

Un coup de clairon annonça la suspension des travaux et les piocheurs retournèrent au bureau du Star, où des discours furent prononcés par MM. Peter Mitchell, J. McShane, J. J. Curran, H. Beaugrand et autres.

Une animation extraordinaire a régné sur la rue St-Jacques pendant toute la journée et les passants ne tarissaient pas en éloges sur l'originalité et l'opportunité de l'entreprise.

Importation de charbon

Une dépêche de Glasgow mande qu'il n'y a qu'une douzaine de navires chargés de charbon en partance pour Québec. Deux chargements sont consignés à la compagnie du Richelieu.

Les marchands de charbon sont d'opinion que le charbon venant d'Ecosse se vendra à un prix élevé ce printemps.

Pilules et Onguent d'Holloway

Certaines contitutions ont une tendance rhumatismale, et sont sujettes, durant toute l'année à ses morsures incessantes. Que celles là forment les parties affectées avec de la saumure chaude, et qu'ensuite elles les frottent avec l'Onguent adoucissant. Elles trouveront que c'est le meilleur moyen de diminuer leur agonie, et avec les Pilules d'Holloway, le moyen le plus sûr d'enrayer le mal. Inutile d'avoir recours à d'autre plan de traitement pendant quelques jours, si on veut aboutir à un résultat efficace. Les douleurs qu'auraient occasionné un tressaillement douloureux seront anéanties sans difficulté par les remèdes peu coûteux d'Holloway qui procurent du confort en calmant les battements artériels et l'excitation nerveuse.

Un caprice de la nature

Avant-hier, une femme de Buckingham, se tenait dans le vestibule de la chambre des Communes, à Ottawa, ayant dans ses bras un jeune enfant de 8 mois qui est déjà possesseur de huit grosses dents et qui a en outre six doigts très bien formés à chaque main de même qu'à chaque pied; ce jeune enfant a été le point d'attraction de tous ceux que leurs affaires appelaient aux Communes et la mère a fait ample recette de pièces blanches qui étaient offertes au petit privilégié de la nature.

Professorat

Le révérend M. A. Deforge professeur de rhétorique au collège de Lévis, malade depuis près de deux mois, a pu recommencer sa classe ces jours derniers.

Mort subite

Mme McCallum, mère de M. Garant, libraire, de cette ville, est morte subitement, samedi, à Lévis. La vieille dame s'étant affaissée tout-à-coup sur le carreau, on s'est empressé d'aller quérir prêtre et médecin, mais lorsque ceux-ci sont arrivés, la malheureuse était morte.

Constructions nouvelles

MM. Connolly et Murphy, deux des entrepreneurs des travaux du havre, vont faire construire au coin des rues Dalhousie et Arthur, basse-ville, deux grands magasins dont l'un sera, dit-on, occupé par MM. Beaudet, Garneau et Lefavre.

Loi de chasse

La nouvelle loi de chasse défend la chasse à l'original pendant sept ans à partir du 1er avril courant. La chasse au chevreuil est limitée à la période entre le 15 octobre et le 20 novembre.

Avis aux Mères

Le syrop calmant de Mme Winslow, devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cents la bouteille.

A vendre.

HUIT BEAUX EMBLEMENTS dans la plus belle partie du village de St-Jean Deschailons, dont deux mesurent un demi-arpent de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, et les autres cinquante pieds sur un demi-arpent. Les deux premiers se trouvent bornés par le chemin royal et font la coin de la rue. Ce serait un endroit superbe pour y bâtir un grand magasin. L'église est à proximité.

Ces emplacements seront vendus ou concédés en tout temps d'ici au premier de juin prochain. Le prix variera, suivant les conditions du marché, depuis deux cent cinquante à trois cent piastres. La paroisse de St-Jean Deschailons donne beaucoup d'argent, vu qu'il y a des briqueteries et qu'il s'y fait un grand commerce de bois et d'écorces.

S'adresser à

F. X. DESROBERT, St-Jean Deschailons.

Québec, 12 avril 1888—8f.

767

Aux nouveaux Abonnés!

CONDITION :

\$1.00—pour une—\$1.00

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

Journal des Campagnes

PENDANT DOUZE MOIS

Ainsi que TROIS VOLUMES mentionnés plus bas qui sont d'une très grande utilité.

Ne manquez pas de vous abonner au Journal des Campagnes qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en:

Le Petit Mois du Sacré-Cœur,

Le Recueil des Recettes et le Médecin à la Maison,

Le traité sur le cheval et ses maladies.

S'ADRESSER A

ELZEAR BEDARD

AGENT,

du Journal des Campagnes,

No 9, RUE BUADE, QUEBEC

Seul autorisé à donner les cadeaux.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que **Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau**, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la **SALSEPAREILLE D'AYER** est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières puritides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la **SALSEPAREILLE D'AYER** et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait. Je suis, avec respect,

MRS. ANN O'BRIAN."

148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, M. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la **SALSEPAREILLE D'AYER**, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale**, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

Echos & nouvelles

Caribous

On rapporte que le caribou et le daim abondent dans les bois autour du lac Mégantic.

Décédé

M. Harnley, de l'école d'infanterie de St Jean, est mort de phtisie pulmonaire la semaine dernière, à St Jean. C'est le premier décès arrivé depuis l'ouverture de cette école, c'est-à-dire depuis plus de quatre ans.

La chapelle N.-D. des Victoires

Depuis une quinzaine de jours sont commencés, à la chapelle de la Basse-Ville, des travaux considérables de réparation. L'intérieur va être complètement peint à fresque.

M. J. M. Tardivel, peintre-décorateur, est chargé de ces travaux qui ne seront guère terminés qu'au commencement de juin.

Un appareil de chauffage amélioré a été récemment posé dans la chapelle sous la direction de M. Morin, de la Basse-Ville.

Echappé belle

M. Simons, du bureau *Veritas*, a failli se faire tuer hier lorsqu'il examinait le steamer "Miramichi." Lorsqu'il était dans la chambre de l'engin, un des employés a laissé échapper par mégarde un morceau de fer d'assez forte dimension. Heureusement, M. Pratt, ingénieur a pu avertir M. Simons du danger, et il a évité d'être assommé.

Service postal

Il y a eu une augmentation d'au delà de 62 pour cent dans les affaires des paquebots de cette ville avec les Etats Unis, depuis les nouveaux arrangements conclus avec le gouvernement américain.

Les autorités des Etats-Unis ont averti le maître général des postes du Canada, que les grainetiers américains étaient dans l'habitude d'envoyer des paquets par l'express aux bureaux de poste canadiens. En conséquence, des mesures seront prises pour empêcher que le département des postes soit frustré du montant de ces frais de transport.

Empoisonné

Une nouvelle terrible a mis le village de Ste Thérèse en émoi, samedi dernier. Le Dr Sanche, âgé de 33 ans, s'est accidentellement empoisonné en prenant une forte dose d'opium. Le Dr laisse une veuve et des enfants.

Cette mort subite et dans des circonstances aussi singulières a créé une profonde sensation.

Cour du Banc de la Reine

Voici la liste des causes qui seront appelées au prochain terme de la Cour Criminelle qui s'ouvrira le dix :

Causes nouvelles :
Elzéar Demers et Victor Wagner ; assaut grave.

James Murphy ; larcin.
Jos Gagné, Isaïe Laroche et Jos Sanfaçon ; larcin.

Léger Leclerc ; homicide involontaire.
Cléophas Gendron ; parjure.

(L'armée du Salut) Alfred Brice, Fred. Félix, Thos. Law et James McHarg ; nuisance publique.

Anciennes causes :

Jos. Blouin ; détournement de fonds.
Jos. Benjamin Trudel ; parjure.

Jos. Kelley ; larcin.
Léon Bellerive ; assaut.

Thos. Chevalier, Aug. Craig, Amable Savard et John Cloutier ; assaut.

Alfred Ménard, F. Lebel—Onésime Prénovost ; bagarre.

George Méthot ; assaut et port d'armes.

Alfred Olivier ; idem.

John Ryan ; blessure avec arme à feu.

Il y avait promesse de mariage...

L'honorable juge Taschereau a rendu jugement, hier à Montréal, dans la cause de Cardinal vs. Cyprien Doris.

D'après les considérants en jugement, Cyprien Doris, de Saint Michel Archange, comté de Napierville, après avoir courtisé Mlle Alphonsine Cardinal, fille mineure du demandeur, "fit la demande" dans le mois d'avril 1887 ; la demande fut agréée et le mariage fixé au 26 avril, puis retardé au 3 mai, puis encore d'une quinzaine, puis jusqu'aux semailles, puis fixé au 28 juin, et encore retardé au 15 juillet.

Le "cavalier" disait vouloir surmonter l'opposition de ses parents au mariage, quoique lui-même majeur, s'occupât fort peu de l'opposition. La date fixée passa et Doris obtint un nouveau délai de quinze jours ; le père consentit, mais "il faut en finir" dit-il.

Le fiancé ne revint pas ! De là des procédés en dommages au montant de deux mille piastres par le père de la jeune fille. Le défendeur fit des offres réelles de \$50, protestant que la jeune fille lui avait toujours dit qu'elle n'était pas pressée et que c'est son père qui a fait brouiller les deux amants.

Dans son jugement, l'honorable juge fait remarquer que ces délais ont exposé la jeune fille et le défendeur au ridicule et au mépris, que le défendeur a usé de faux prétextes, fait preuve de mauvaise foi et a manqué à sa parole d'honnête homme. Vu l'affront fait au père dans la personne de sa fille, des dommages pour dépenses en vue du ménage et autres la somme de \$150 est accordée au demandeur avec les frais contre le défendeur.

La Presse.

Le manège

Le gouvernement fédéral va faire terminer au plutôt le nouveau manège. Environ une douzaine d'hommes de plus sont employés aujourd'hui.

L'Armée du Salut

On écrit de Knowlton :

L'Armée du Salut est ici dans une impasse. L'autre soir, à la suite de sa saturnale dans les rues du village, lorsqu'elle revint à ses barraques, elle les trouva solidement barrées. La *mitaine* est en lieu en pleine air. Personne ne veut plus louer de local à ces pauvres délinquants. C'est un moyen comme un autre de se débarrasser de cette vermine.

Feu

Samedi matin vers une heure moins quart les pompiers ont été appelés à la boîte 31 pour un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans un hôtel au palais.

Les pompiers ont eu aisément raison de ce commencement d'incendie. La barre a toute été gachée par le feu et la fumée.

Un combat de taureaux empêché par le feu

Nouvelle-Orléans, 4 avril—Belaya est une petite ville située à 35 milles de Mexico, et qui, dimanche dernier (jour de Pâques), attirait une foule immense de visiteurs : il s'y livrait un combat de taureaux. L'arène était bondée de spectateurs qui se pressaient les uns sur les autres ; les picadors et les toréadors entraient en lisse ; ordre avait été donné de lâcher les taureaux, quand retentit une indicible clameur d'angoisse : "Au feu ! au feu !" Ce fut une panique soudaine, sauvage, générale. L'incendie faisait rage, envahissant l'endroit occupé par les spectateurs. Dix-huit personnes brulées à mort, des centaines de blessées, voilà le bilan de cette terrible catastrophe, dont nos lecteurs auront une idée quand ils sauront qu'au moment critique, les taureaux libérés et fuyant eux-mêmes l'incendie se ruèrent sur la foule affolée et la dispersèrent de tous côtés à coups de cornes. Chose singulière, seules les femmes et les enfants ont été blessés ; tous les hommes se sont retirés sains et saufs.

L'origine du feu est maintenant connue. Des prisonniers avaient eu la permission d'assister au combat sous la garde de la police ; ce sont eux qui n'ont pas hésité, pour reconquérir leur liberté, à provoquer cette horrible catastrophe. Ils se sont tous enfuis dans le tumulte.

Dénouement

M. Wm. Burns, de Moncton, qui avait été blessé grièvement il y a quelques années lors d'une collision sur l'Intercolonial, est mort samedi matin, des suites de l'amputation d'une jambe qui avait été fracturée alors en trois endroits et qui n'avait pu être guérie depuis.

M. le sénateur Fortin

Son médecin, M. le Dr Leprohon, dit qu'il souffre de la maladie de Bright et d'une hypertrophie du cœur. M. le sénateur Fortin, qui est toujours à l'hôpital Notre Dame, a pris, cependant, un peu de mieux, ces jours-ci.

M. le sénateur Fortin est âgé de soixante-cinq ans.

Pour atteindre la Perfection dans l'art de parfumer les mets, il faut employer les "Royal Extracts"

Changements

Le Dr L. D. Mignault remplace feu le Dr Beaudry comme professeur de physiologie au collège Victoria. Le Dr Poitevin prend la chaire d'anatomie laissée vacante par le Dr Mignault. Les Drs Lespérance et Dugas seront démonstrateurs d'anatomie.

Chemin de fer à Matane

Les citoyens de Matane s'occupent beaucoup de ce temps-ci d'un embranchement de chemin de fer qui viendrait aboutir chez eux d'un point quelconque de l'Intercolonial. Des requêtes sont faites en ce sens auprès des gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Navigation

Le vapeur *Orléans* a commencé hier à voyager. On remarque que l'ouverture de la navigation a lieu de très bonne heure ce printemps.

Le capitaine J. Delisle, du steamer *Greetland*, est parti mardi avec son équipage pour Montréal afin de gréer son vaisseau et de se tenir prêt à prendre la mer à l'ouverture de la navigation.

Le capitaine Nestor Lachance est également parti avec ses matelots pour veiller aux préparatifs de son steamer, le *Polino* qu'il a mis en hivernement dans le canal Lachine.

Ces deux steamers tiendront la même ligne que les années précédentes.

La navigation est maintenant ouverte entre la Rivière du Loup et Tadoussac.

Vandalisme

On sait qu'au chantier Russell, la voie ferrée de l'Intercolonial ne passe qu'à dix à douze pieds des résidences. Or des gamins en profitent pour commettre des actes de vandalisme qui pourraient avoir pour résultat quelque accident grave.

Mercredi, au moment où un convoi passait, plusieurs glaçons lancés du convoi, mirent en pièces une fenêtre de la résidence de M. Norbert Ruel. Mme Ruel qui, à ce moment là, se trouvait près de la fenêtre, a failli être blessée.

Les coupables seront probablement arrêtés et punis comme ils le méritent.

A St-Sauveur

A la dernière réunion du conseil de St-Sauveur, M. Elzéar Gauvreau, employé civil, a été nommé auditeur, M. Zacharie Pouliot a été nommé évaluateur.

Des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses ont été accordées à MM. Francis Auger, Auguste Ferron, Olivier Bacon, Louis Bisson, Fidèle Blouin, Elzéar Dion, Elzéar Pouliot, Léon Rondeau, Louis Cantin et Alphonse Piton, ce dernier comme aubergiste.

M. G. Jolicœur a été nommé comme clerc du marché avec un salaire de \$300 par année. M. L. N. Bolduc a été engagé comme surintendant des voiries, et MM. N. Langlois et F. Lelièvre feront le service de constables.

Le Remède Favori de toutes les Classes—Le Pain-Killer de Perry Davis.

Nouvelles de Fraserville

—M. le Dr Hudon était assez bien lundi pour entreprendre le voyage de Québec.

—M. le curé F. Audet, de St Eusèbe de Cabano, était ici hier. Comme sa santé laisse à désirer depuis quelque temps, il se rendra à Montréal où il se mettra sous les soins de médecins expérimentés.

—Les travaux sur l'embranchement St François du Chemin de fer Témiscouata sont commencés.

—Un bureau de télégraphe a été ouvert à St Eusèbe de Cabano sur le chemin de fer de Témiscouata.

—M. T. Malcolm, de la société Malcolm & Ross, contracteurs du chemin de fer Témiscouata, est parti hier pour Cabano. Les travaux sur la section d'Edmunston doivent être repris immédiatement.

—Vendredi, la goëlette du Cap. Charest est arrivée ici avec une charge de bois venant de l'Isle aux Lièvres où elle a hiverné.

—La femme de M. Charley McCune, ingénieur civil à l'emploi du chemin de fer de Témiscouata, a été trouvée morte dans son lit, mercredi. Madame McCune n'était mariée que depuis environ un an.

Omnibus

Au mois de mai, un omnibus doit faire le trajet entre le marché et la barrière du Cap Blanc.

Quand vous achetez des Poudres de Condition assurez vous qu'on vous donne les "Maud S." n'en prenez pas d'autres.

Un québécois

Il y a à peu près quinze jours, un des fils de M. Tanguay, sellier, rue St Jean, a succombé à la suite d'un accident. Le défunt était allé s'établir à Indianapolis, Etats-Unis. Il est probable que le cadavre du défunt sera transporté à Québec où il sera enterré.

Le meilleur remède contre la Toux que nous connaissons est le Baume d'Allen.

Beurrerie

On écrit de St Patrice de Beauvillage, qu'une magnifique beurrerie sera bientôt établie en cette paroisse. On pousse l'entreprise avec beaucoup d'énergie et nul doute que dans quelques jours les paroissiens pourront se féliciter d'avoir en leur paroisse une des plus belles beurreries de la province.

Vente importante

Hier a eu lieu, à St-Thomas de Montmagny une vente très importante, celle des propriétés Patton, comprenant le manoir, un pouvoir d'eau, un moulin, le fief Lépinay, une terre, une petite résidence, et le fief de la rivière du Sud. Voici les noms des acquéreurs avec les montants de la vente. Le manoir et le pouvoir d'eau, M. Eugène Bender, \$4,700 ; le moulin et le fief Lépinay, M. Albert Bender, \$1,451 ; la terre, Godfroy Létourneau \$7,800 ; le fief de la rivière du Sud, M. Louis Dupuis \$525 ; la résidence privée, Madame Patton \$650. Le prix total de la vente s'élève au chiffre de \$20,726.

A la cour criminelle

Il a été décidé de ne pas admettre qui que ce soit aux séances des prochaines assises criminelles à moins que les curieux soient munis de cartes d'admission. On a fait exception pour les étudiants en droit et les journalistes.

LES

TRAVAILLEURS DE LA MORT

(Suite)

—Mais quelles grottes ? s'écria Moll. Les Alpes de ce pays sont percées de cavernes ; ces amas de calcaire me font l'effet d'une roche gigantesque. On dirait que la contrée est disposée à souhait pour une bataille à livrer entre des soldats et des bandits. Nous avons apporté ici des cartes géographiques et nous sommes aussi ignorants que si nous n'avions rien étudié.

Le paysan repoussa avec dédain les cartes coloriées et pointées couvrant l'une des extrémités de la table ; puis il ajouta :

—Il faut être de la Carniole pour s'y reconnaître, Monsieur l'officier. Moi qui vous parle, je pourrais vous conduire à travers les Alpes Carinthiennes et les Alpes Juliennes. J'ai un pied de chamois et l'œil d'un chat. Le jour, comme la nuit, fiez-vous à ma connaissance du territoire.

—Quand devons nous partir ? demanda Moll.

—Les bandits sont depuis huit jours dans la grande grotte de cristal ; ne perdez pas de temps, et la nuit venue, mettez vous en campagne.

—A quelle distance ces grottes sont elles d'ici ?

—Quatre lieues à peu près.

—Tu t'appelles ?

—Toëfer.

—Eh bien ! Toëfer, fais toi servir, au compte des officiers pandours, un repas substantiel, dors jusqu'à neuf heures du soir. Un de nos soldats ira te réveiller et tu nous conduiras aux grottes... Mais rappelle toi...

—Le coup de mousquet si j'ai menti... Je n'oublie rien, capitaine ! Vous le voyez bien, puisque je me venge de Gaspard.

Quand le paysan eut disparu, Goritz remit les dés dans sa poche ; puis il attira de nouveau les cartes géographiques et les livres, et se mit à étudier la configuration du pays.

Les Alpes Carinthiennes et les Alpes Juliennes forment autour de la Carniole une ceinture de défenses naturelles.

Le sommet du Tuglon la domine, dressé entre les deux rives de la Save. Ce glacier, le seul de la contrée répand la poésie mélancolique du Nord au milieu d'un paysage où le sublime se mêle à l'horrible. Entre les monts se creusent des gorges où s'ouvrent des précipices inattendus. Les flancs des montagnes se creusent ; le sol est déchiré, crevassé dans tous les sens. On dirait que des commotions souterraines l'ont bouleversé jusqu'à lui laisser l'apparence du chaos. Du sommet des monts se précipitent des torrents dont les eaux tumultueuses grondent à travers les vallées. La Save, le Gurk, le Sayer et la Leibnitz s'enflent et débordent dans les vallées qu'elles changent souvent en marais.

Des bois centenaires couvrent les montagnes et forment la plus grande partie de la richesse de la Carniole, qui ne récolte guère que du chanvre et du maïs. L'opulence du pays ne vient pas du sol, mais des entrailles mêmes de la terre. A quoi bon cultiver le sol de la Carniole ? il suffit de l'éventrer.

Après avoir étudié les moindres détails de cette carte, Goritz dit à Moll :

—Je me fie plus à la vengeance qu'à l'avarice ; cet homme ne nous trompe pas, et cette fois je compte un peu sur mon mariage et sur mes épaulettes.

—Moi, répondit Moll, je suis moins facile à convaincre, et cependant je reste persuadé que Toëfer dit la vérité. Mais il n'est pas seul à connaître le pays. La troupe de Gaspard se recrute de tous les mauvais sujets des environs ; nul doute que dans sa bande ne se trouvent des habitants du Tyrol qui lui indiqueront une troisième issue au moment où nous croisons garder les deux routes conduisant aux grottes.

Si les grottes sont vastes, les montagnes sont plus vastes encore. Chacune d'elles renferment un nombre incalculable de cavernes, et dans chacune existe, préparée de longue main, une cachette renfermant les objets indispensables à la vie de quelques hommes. Vous souvenez vous de la découverte faite dans un bois de Trieste ?

—Quelle découverte ? demanda Goritz.

—Un chasseur poursuivait un loup et courrait sur ses traces avec des chiens, quand tout à coup l'un d'eux disparaît en poussant un cri douloureux. Le chasseur s'élança au secours de la bête, et voit tout à coup s'ouvrir à ses pieds un trou de moyenne dimension.

La trappe qui le dissimulait, pourrie sans doute par l'humidité, ou trop surchargée de bois, avait cédé. Une échelle se trouvait dressée près de l'orifice de cette ouverture souterraine ; le chasseur se procura de la lumière, descendit et se trouva surpris de se trouver dans une demeure aménagée d'une façon presque luxueuse. C'était le repaire de la bande d'Orsol, tandis que les bandits dévalisaient les environs de Trieste. Soyez en sûr, dans les flancs de l'Adelsberg, ils possèdent plus d'une cachette mystérieuse.

—Voulez vous mon avis, capitaine ? imitons Toëfer et dormons jusqu'à la nuit ; la partie sera chaude.

—Auparavant, Goritz, consignez tous les hommes à l'auberge.

Les soldats comprirent que cette fois il se passerait quelque chose de décisif.

Un repas plantureux leur fut servi, mais on se montra sévère au sujet de la ration de vin ; chacun d'eux devait garder l'œil vigilant et le pied ferme. Seulement on remplit leur gourde d'eau de vie au moment du départ. Vers neuf heures, Toëfer prit la conduite de la petite troupe. Il marchait entre deux soldats tenant leurs mousquets armés. En dépit de ses protestations, il se pouvait qu'au lieu de livrer les brigands aux pandours, il eût vendu les soldats aux bandits. Goritz et Moll se tenaient à côté de leur petite troupe.

Il faisait une nuit nuageuse plutôt que sombre. Le ciel passait subitement d'un éclat lumineux à une obscurité subite. Ce temps servait admirablement le projet des pandours.

En effet, s'ils n'eussent été guidés par un homme du pays connaissant chaque bouquet d'arbres, chaque ruisseau, pouvant indiquer la profondeur de la moindre caverne formant un trou noir dans les masses de calcaire, il eût été impossible aux soldats de songer à poursuivre les brigands par une nuit semblable.

Le paysage prenait par intervalles un aspect effrayant et fantastique. Sous les rayons intermittants de la lune on distinguait d'énormes masses rocheuses trouées de la base au faite par une rangée de cavernes semblables aux alvéoles d'une ruche. Sur certaines parois abruptes paraissaient se dessiner des portails gigantesques ou s'aligner des colonnades

symétriques. Dans des orifices de formes bizarres, à des profondeurs que le regard ne pouvait sonder, s'engouffrait le vent ou roulaient des eaux tumultueuses. La montagne s'emplissait de bruits. On sentait des grondements de torrents autour de soi, on en devinait dans ces cavités invisibles. Tout devenait péril dans cette marche à travers la brume dans ce pays déchiré, fouillé, que la nature semble avoir tourmenté à plaisir, et que les travaux de l'homme achèvent de bouleverser. Puis, au moment où l'on croyait prendre pour guide le cours d'eau qui un moment auparavant avait, pour ainsi dire, jailli sous les pieds, cette même eau s'écoulait sans laisser de trace, comme si elle se fût perdue à travers un crible invisible pour rejoindre dans les entrailles de la terre les canaux souterrains dont le sourd grondement arrivait à l'oreille quand on passait à côté des gouffres béants comme des cratères, et paraissant se perdre dans les entrailles de la terre.

Si l'œil se portait en haut, sur les pentes des monts et le sommet des plateaux, des bois noirs dominaient leurs masses gigantesques, et le vent de la nuit en apportait l'arôme aux pandours.

Ils marchaient d'un pas aussi rapide que le permettaient les inégalités et les difficultés du terrain.

Les soldats se trouvaient alors proche du massif de montagnes d'Adelsberg, dont le réseau s'étend du Sud Ouest au Nord Est.

Quand Toëfer arriva non loin de l'entrée de la principale grotte, il s'approcha de Moll et de Goritz.

—Vous voyez maintenant que je ne vous ai pas trompés, leur dit il. Encore une seconde et vous vous trouverez dans la grotte. Je vous conseille, alors, de démasquer vos lanternes sourdes. Les bandits ont sur vous un immense avantage, celui de connaître le théâtre de la lutte. Maintenant, capitaine, divisez votre troupe en deux ; tandis que vous prendrez le commandement de l'une le lieutenant marchera à la tête de l'autre. Les grottes de Carniole ne sont pas des grottes pour rire, et ce que vous allez voir vaut la peine de courir un danger. Je guiderai la seconde troupe du côté de la sortie, pendant que vous calculerez le temps que doivent mettre des hommes pour parcourir un quart de lieue et demie environ.

—Il faut dix minutes, répondit Moll.

—A peu près, capitaine.

—Avant de choisir ma place dans le combat, j'ai besoin d'un renseignement.

—Je suis prêt à vous donner tous ceux que vous voudrez

—Quel poste sera le plus dangereux ?

—Celui de la sortie.

—Pourquoi ?

—Au moment de l'attaque, les brigands, se fiant à leur connaissance des grottes, vont plutôt s'enfuir que chercher la bataille. Ils espéreront, que vous vous perdrez dans les dédales des cavernes, ou que vous vous noierez dans les rivières souterraines. Ils fuiront donc... C'est en trouvant la sortie de la grotte défendue par vos soldats qu'ils comprendront que véritablement ils sont perdus. Alors la lutte sera terrible ; ces hommes se trouveront placés en face de la mort par les armes ou par la roue ; ils défendront chèrement leur vie croyez-le... c'est pour cela que la sortie des grottes semble plus dangereuse à garder que l'entrée.

—N'existe-t-il point d'autre passage ?

—Je n'en connais pas, répondit Toëfer avec une évidente sincérité.

Le capitaine appela Goritz à voix basse.

—Restez ici, lui, dit il, cachez vos

hommes de chaque côté de l'entrée de cette excavation... Faites sonner votre montre... Onze heures. Bien...

Dans un quart d'heure pénétrez dans ce couloir. Défendez votre vie, mais souvenez vous que nous devons prendre vivants le plus grand nombre possible de bandits.

—Allons ! répondit Goritz, je vais gagner mes épaulettes de capitaine.

—Rappelez vous que vos hommes ne doivent point perdre de temps à fouiller les grottes pour y trouver les trésors qui peut être sont fort loin de Carniole. S'il leur tombe sous la main de l'or ou des bijoux précieux, tout sera partagé plus tard suivant la justice... Dans un quart d'heure, Goritz.

—Je serai exact, capitaine.

Moll continua à cheminer, sous la conduite du paysan, tandis que Goritz comptait anxieux le nombre des minutes qui s'écoulaient.

Enfin le quart sonna à sa montre, il siffla doucement pour grouper autour de lui ses soldats. Chacun d'eux prit un sabre d'une main et un mousquet de l'autre. Des lanternes sourdes de taille exiguë étaient fixées à l'un des boutons de leur uniforme, ils devaient les démasquer en pénétrant dans les grottes, et seulement après avoir constaté le nombre de bandits et calculé leurs moyens stratégiques.

A partir de ce moment, un silence complet régna parmi les pandours. Goritz s'avança le premier, et suivit un couloir sombre dont les parois allaient s'élargissant. Le sol semblait solide sous les pieds. Mais toute la montagne paraissait incroyablement sonore.

Les soldats marchèrent sans bruit ; mais, à mesure qu'ils avançaient, il leur devenait facile de définir la nature des bruits divers dont la perception leur arrivait d'abord indistincte, ensuite plus nette, enfin entièrement précise.

D'abord une basse sombre, monotone, lugubre, un grondement sourd rappelant le tumulte des vagues déferlant contre une falaise ; ensuite des sons vibrants, comme si des trombes s'étaient engouffrées dans des cavernes et y formaient des accords autour d'immenses tuyaux d'orgues ; enfin des éclats de voix humaines montant et descendant la gamme du rire.

Goritz s'approcha encore davantage, et bientôt il lui fut possible de voir une partie de la grotte principale.

Cette portion se trouvait richement éclairée, car les magnificences de l'illumination se doublaient en se reflétant dans les stalactites du plafond et les cristallisations des parois.

De la voûte descendaient des draperies à demi transparentes que l'on eût dit relevées par les mains d'un décorateur habile. Contre les murailles se profilaient des colonnes d'un style pur, et entre leurs groupes surmontés de chapiteaux bizarres, on voyait tantôt s'élever un autel de pierre, tantôt se dresser une urne à demi voilée. De la voûte pendaient des lustres de cristaux, des aiguilles transparentes d'un blanc lacté ou d'un rose tendre. L'ensemble de la grotte était réellement admirable. Quelque peu poète que fût le lieutenant des pandours, il resta un moment stupéfait à la vue de cette merveille dont rien ne dépasse les beautés !

Ses hommes le suivaient, regardant à leur tour, prêts à obéir au premier signal.

Le spectacle que présentaient les bandits était réellement pittoresque. La Maugrabine avait jeté sur le sable de la grotte un certain nombre de tapis, et sur ces tapis se trou-

vaient les restes d'un repas plantureux.

Un grand nombre de bouteilles vides avaient roulé à terre. Les hommes d'Orsol se trouvaient assez libres, et se croyaient assez certains de n'être point découverts, pour s'abandonner à leur goût pour l'orgie pendant les dernières nuits qu'ils devaient passer dans les grottes de Carniole.

Ainsi que l'avait prédit Toëfer, ils ne pouvaient prolonger leur séjour dans ce pays que leurs dévastations avaient couvert d'autant de ruines que les environs de Trieste.

Depuis le jour où Gaspard Orsol raconta à Carlo Alberti sa terrible histoire, huit mois s'étaient passés, huit mois pendant lesquels, prisonnier sur parole de la bande de brigands, le comte attendit qu'on lui rendit sa parole ou qu'il pût s'enfuir en Turquie.

Mais l'occasion ne vint pas et les bandits ne lui parlèrent point de le délier de son serment.

Il restait isolé, muet et sombre au milieu de cette troupe de pillards, prisonnier dans les souterrains, les grottes et les cavernes durant les résidences mystérieuses de la bande aux points de ralliement. Puis il marchait avec eux le plus souvent en compagnie de Zingarelle, de Gaspard et de Maugrabine. La vieille femme avait fini par s'accoutumer au gentilhomme, le seul être dont elle ne reçut jamais une injure. Quant à la fille de la Catarina, elle avait voué au comte Alberti un de ces cultes fanatiques, une de ces tendresses fraternelles et reconnaissantes que rien ne détruit et n'offense... La Zingarelle aurait sans regret donné pour lui sa vie, parce qu'Agnès l'avait un jour protégée contre la populace. Les brigands le savaient, et la terreur presque superstitieuse que leur inspirait Zinga protégeait le comte d'une façon plus efficace que ne l'eût fait le pouvoir même de Gaspard. Les bandits de cette race gardent des croyances d'enfant. Tout en niant Dieu, ils croient aux sortilèges. Rien n'aurait pu les convaincre que la Catarina n'avait point transmis à sa fille un don de seconde vue. Ils croyaient que les doux yeux de la Zingarelle jetaient des sorts terribles quand elle le voulait. Parfois ils s'irritaient de sa puissance et de leur soumission, ils se répétaient tout bas qu'ils obligeraient le chef à la renvoyer de la bande ; mais un mot de Zinga, une parole dite à voix basse, une menace mystérieuse les domptaient. Ils la voyaient belle, ils la savaient bonne, et la croyaient savante en magie ; pour ces hommes faciles à recevoir des impressions fluctuantes, c'en était plus qu'il ne fallait pour se taire au moment précis où ils avaient résolu de parler.

Depuis que le comte Alberti habitait avec eux, un changement progressif s'opérait dans la fille de la Bohême.

Carlo n'avait rien pu gagner sur l'esprit et le cœur de Gaspard.

Le vice y avait laissé son cancer, et le mal ne paraissait plus guérissable.

La jeune fille, au contraire, échappait à peine à l'adolescence. Les exemples pervers avaient eu moins de prise sur sa nature fière et presque sauvage qu'il n'en eussent exercé chez une créature moins indépendante. Sans doute, elle jugeait la vie à un point de vue erroné. Sans prendre part aux vols de ses compagnons elle acceptait sa part de pillage. Depuis son enfance elle vivait au milieu de gens de sa nation exerçant des friponneries de tout genre, et demeurait convaincue que, suivant une tradition racontée par un des anciens de la tribu, les Bohêmes ne faisaient qu'exercer des représailles. Ils avaient été jadis dépossédés de leur

Etat, de leurs trésors par des chrétiens sans foi, et la guerre se perpétuait entre les deux races. Seulement on ne se battait plus en bataille rangée, on s'attaquait dans l'ombre : les Bohêmes avaient pour armes le fer et le feu ; les autres le couperet, les verges et les barres de fer.

Ce fut Carlo qui, lentement, doucement, avec des précautions infinies, inclina l'âme de Zingarelle vers la vérité.

Cette fille lui avait sauvé la vie, il voulait racheter son âme.

Avec quelle soumission elle l'écoutait ! Comme elle aspirait les paroles qui lui montraient l'existence telle que la font la société, la morale et la religion.

La sauvage enfant se rebellait bien quelquefois ; tantôt elle ne pouvait comprendre la vie retirée de la mère de famille se dévouant à son mari et à ses enfants ; tantôt elle secouait la tête quand Carlo lui parlait du Christ Rédempteur. Elle quittait parfois brusquement le maître, vers lequel elle ne tardait pas à revenir, implorant des leçons nouvelles, et promettant de se montrer plus docile. Gaspard s'accoutuma difficilement à l'idée que son prisonnier prenait sur Zingarelle un empire croissant. Il tenta de lutter, mais alors la fille de la Catarina montra une résolution froide qui le dompta à son tour.

— Pourquoi ne me plierais-je point aux mœurs de la civilisation, lui demanda-t-elle un jour. L'étranger me parle de choses que jamais la pauvre Catarina ne put m'apprendre. Je me souviens toujours de la rapide vision de l'église catholique de Vienne ; en écoutant le comte Alberti, je crois revoir cette chapelle et retrouver le visage recueilli de celle qui descendit les marches du temple pour venir à mon aide. Je vis avec vous dans des terriers comme une bête fauve ; les paroles du mari de Mme Agnès me rafraîchissent comme l'ombre et le murmure du bois.

A partir du jour où Carlo lui eut fait comprendre l'abjection d'une existence de tromperie et de rapines, la Zingarelle refusa les parts de prise que ses camarades lui réservaient. Elle qui jadis se parait avec tant de joie de ses bijoux les laissa dormir dans le fond du coffret. Quand elle ne causait point avec Carlo ou qu'elle ne s'occupait point des repas des compagnons de Gaspard, elle jouait de la cithare ou composait des mélodies d'un caractère bizarre et charmant.

Elle ne parlait jamais d'avenir ; et, si elle ne manifestait point la volonté de quitter la troupe, elle ne semblait pas non plus vouloir resserrer les nœuds qui l'unissaient à cette bande d'enfants perdus.

On eût dit qu'elle s'abandonnait à un flot qu'il n'était pas en son pouvoir d'endiguer, et que les événements seuls lui inspireraient quelle conduite elle devait tenir plus tard.

Peut-être se disait-elle que tant qu'il lui serait possible de protéger Carlo par sa présence, elle resterait avec les brigands, mais que du jour où le comte serait libre, elle courrait à Vienne, et, se jetant aux genoux d'Agnès de Haag, elle la supplierait de sauver son âme de la damnation comme elle avait sauvé son corps.

Mais les semaines succédaient aux semaines, et neuf mois entiers s'étaient écoulés depuis que le comte avait été pris dans la ferme de Karl. Lui aussi attendait. Au moment où l'espionnage de Toëfer livrait la bande des brigands à la troupe des pandours, les hommes de Gaspard buvaient l'eau de vie à pleines coupes et racontaient leurs exploits avec une sauvage éloquence.

Zingarelle dont les doigts couraient sur la cithare, regardait dans le vague, essayant d'oublier la scène qui se passait sous ses yeux pour re-

trouver dans les lointains du passé, des souvenirs moins impurs. Carlo, les bras croisés sur sa poitrine, était assis près d'elle.

A deux pas de là, Gaspard prenait des notes et traçait l'itinéraire que devait suivre sa troupe le lendemain.

Vraiment on ne pouvait rien voir de plus étrange que le spectacle qui s'offrait en ce moment aux regards des pandours.

Les torches de cire fixées dans les parois formaient une féérique illumination. Les stalactites, dont la transparence se colorait parfois d'un rose pâle, brillaient de tous les tons du prisme. On eût dit une salle de pierrieres éclairées par des feux magiques.

Au centre de cette pièce, que les grottes de Han et celles de de Fingal ne sauraient égaler, les costumes pittoresques des bandits tranchaient avec un vigueur surprenante, et formaient un groupe de démons dans le décor d'un palais de fée.

Les couleurs rouges et jaunes, les ors brunis, l'éclat des armes soigneusement entretenues et rangées contre les colonnades naturelles, contribuaient à l'étrangeté du tableau.

Les rires, les blasphèmes s'échappaient de toutes les bouches.

Après avoir raconté leurs cruautés et leurs turpides, les bandits parlaient de leurs prouesses à venir.

Gabor se tenait en arrière.

Le farouche lieutenant devait une partie de son empire sur les hommes de Gaspard à son dédain de la mort, à ses raffinements de cruauté sur les vaincus. On racontait de lui des faits inouïs, monstrueux. Ses camarades venaient d'énumérer ce qu'ils réservaient dans l'avenir à leurs victimes, Gabor ne voulut point rester en arrière.

— Sans doute, dit-il, nous pouvons forcer par mille moyens les châteaux et les paysans à nous livrer leurs trésors, leurs épargnes, leurs troupeaux ; mais nous ne nous serons vraiment rendus redoutables qu'après avoir tué assez de soldats pour en remplir un cimetière. La police est sur les dents ; on enverra prochainement contre nous quelques uns de ces pandours dont la plupart ne valent guère mieux que nous mêmes ; jurons d'épuiser sur eux toutes les cruautés imaginables, et de leur faire payer si cher l'audace de nous poursuivre, que l'on finira par pactiser avec nous, en nous offrant des lettres d'abolition.

— Oui ! oui, crièrent vingt voix.

— Capitaine, fit Gabor, je viens de remplir votre verre, videz-le à l'extermination des pandours lancés à notre poursuite.

Gaspard Orsol se leva.

— Au trépas de tous ceux qui entreront en lutte avec la bande d'Orsol, dit-il.

— Mort aux pandours ! hurlèrent les bandits.

Ils avaient à peine porté leurs gobelets à leurs lèvres qu'un bruit de froissement de fer retentit aux oreilles des bandits, et subitement, comme s'ils eussent répondu à une évocation, les soldats, munis à la fois de sabres et de mousquets, s'élançèrent dans la salle.

Même au milieu d'un festin, la prudence n'abandonnait pas assez ces brigands pour qu'ils négligeassent d'avoir leurs armes chargées. D'un bond ils saisirent des carabines et des poignards, et une détonation éclata dans la grotte, répercutée par les échos des voûtes et les sonorités des couloirs.

Des deux côtés des hommes tombaient. Mais si les brigands acceptaient une bataille de ce genre, les pandours préféraient un lutte corps à corps. Ils ne pouvaient laisser le temps à la bande d'Orsol de s'élançer dans les couloirs et de chercher un

refuge dans les fissures du roc. Il s'agissait de faire le plus grand nombre possible de prisonniers. Aussi, jetant loin d'eux leurs pistolets inutiles, se précipitèrent ils vers les brigands. Ceux-ci prirent à leur tour des pistolets d'arçon rangés le long des murailles de cristal. Mais contrairement à leur programme, de venger sur les pandours les agissements de la justice, ils ne songèrent qu'à s'évader des grottes, dont les divers passages leur étaient connus.

— Chacun pour soi ! cria Gaspard Orsol.

Ce fut le signal d'une retraite. Tout en faisant face aux soldats, les bandits reculèrent, et, quittant la vaste salle, dont la Maugrabine éteignit successivement les torches, ils se trouvèrent bientôt dans une galerie étroite et sombre conduisant vers des refuges ignorés des pandours.

Ceux-ci avaient pour la plupart conservé leurs lanternes sourdes ; mais, tandis que la grande salle offrait des chances égales pour le combat, la lutte dans les couloirs mettait tout l'avantage du côté des bandits. Sans doute, l'épée des soldats abattait des poignets, trouait des poitrines ; mais les brigands étaient plus nombreux, et, tandis qu'ils allaient vers le torrent, les pandours se demandaient si les bandits ne leur ménageaient point quelque terrible surprise.

Ils commençaient à redouter de s'être jetés dans une entreprise aussi difficile que périlleuse ; de sourds grondements, dont il leur était impossible de définir la nature, s'accroissaient à mesure que se prolongeait la fuite des bandits et la poursuite des pandours.

Enfin ce bruit acquit la violence d'un déchaînement d'orage, et, à la lueur de leurs lanternes, les soldats virent tout à coup un torrent noir, tumultueux, dont le cours se perdait dans les anfrs des roches formant une voûte surbaissée.

Sur un sifflement aigu de Gaspard, Zachée s'élança dans le torrent, et une seconde après, une barque se trouvait à une faible distance de la rive de pierre. Tandis que cinq bandits protégeaient le départ de leurs compagnons, dix hommes de la bande, Zinga, Maugrabine et Carlo Alberti prenaient place dans la barque, et Zachée, répétant la même manœuvre, détacha un canot, que Gabor et Gaspard accostèrent en nageant.

Cette fois les bandits l'emportaient sur les pandours. Leurs vêtements les gênaient moins que l'uniforme n'entravait les mouvements des soldats. Il n'y avait pas à reculer, cependant : il fallait s'emparer des brigands s'éloignant à force de rames. Goritz fit entendre un jurement énergique et se précipita dans l'eau tumultueuse.

La plupart des soldats le suivirent ; ceux qui ne savaient pas nager restèrent sur le bord, se réjouissant au fond de l'âme d'une ignorance qui leur laisserait sans doute assez de temps pour qu'il leur fût possible de fouiller la grotte de stalactites et d'y trouver au moins une partie du trésor qu'ils supposaient devoir y être caché.

Tandis que les pandours restés sur la rive accompagnaient d'un regard inquiet la double course de la barque et celle du canot dont leurs camarades suivaient le sillage, le lieutenant Goritz et ses hommes luttèrent contre la rapidité du torrent souterrain et se rapprochaient sensiblement de la barque pesamment chargée sur laquelle le canot n'avait pas tardé à prendre de l'avance. Dans celui-ci Zingarelle et Gaspard tenaient les rames. La Maugrabine assistait impassible et muette à l'étrange scène qui se passait.

Carlo Alberti se demandait si son son salut ou sa perte dépendaient du

résultat de la lutte, et la Zingarelle, tout en serrant énergiquement un stylet italien, se songeait qu'au danger des deux seuls hommes à qui elle eût jamais témoigné de l'intérêt : au mari d'Agnès et à Orsol.

Le lieutenant Goritz n'oubliait point que ses épaulettes de capitaine dépendaient du résultat de l'entreprise ; aussi nageait-il avec une rapidité et une précision dues à son éducation première.

Elevé sur les bords de l'Adriatique, il avait joué dans ses flots bleus dès sa plus tendre jeunesse, et si l'eau de la rivière souterraine lui semblait plus lourde et le portait moins, il faisait cependant preuve d'autant d'habileté que d'énergie.

Il se trouva néanmoins dépassé par le plus jeune des pandours, qui s'accrocha brusquement d'une main au rebord de la barque, tandis que de l'autre, armée d'un poignard à large lame, il ouvrit une plaie béante dans la poitrine du premier brigand qui se précipita sur lui.

Le combat qui commençait entre les pandours et les bandits ralentit assez la marche de la barque pour permettre aux soldats d'entourer l'embarcation.

Les hommes de Gaspard Orsol, à demi couchés dans le fond de la barque et présentant à l'ennemi le moins de surface possible, s'efforçaient d'atteindre les mains assez hardies pour se cramponner au bordage.

Des coups de sabre et de hache multipliaient les poignets, abattaient les doigts saignants. Mais l'effort des pandours l'emporta sur la résistance ; deux soldats, puis trois parvinrent à monter dans la barque, et le combat allait dégénérer en tuerie, quand les hommes d'Orsol, par un mouvement imprévu, firent chavirer la barque.

Pour la seconde fois pandours et bandits allaient se donner la chasse en descendant le torrent souterrain.

La grotte des stalactites était déjà loin, et ne projetait plus sur les eaux qu'une vague lumière ; à mesure que le torrent s'engouffrait sous ces arcades mystérieuses sans ciel et sans jour, le danger prenait des apparences plus terribles.

Les lanternes des pandours s'étaient éteintes. On n'entendait sur les eaux bouillantes que le bruit régulier et plus rare des rames du canot maniées par la Zingarelle et par Gaspard. Les soldats et les brigands nageaient dans l'ombre, le poignard aux dents. Parfois un cri de rage s'élevait, un homme venait d'être atteint. Soldat ou brigand ? Dieu le savait. De temps à autre il semblait aux pandours que leurs ennemis disparaissaient dans les mystérieuses profondeurs de la galerie.

Chacun d'eux, se souvenant d'une pointe de roc, d'un escarpement, d'un fragment de calcaire, s'y reposait un instant, moins pour recouvrer des forces que pour dépister les pandours. Il arrivait parfois à ceux-ci de distinguer un rire moqueur et sinistre répercutant ses éclats de galerie en galerie.

Les pandours pouvaient alors s'imaginer que les brigands retournaient en arrière, mais presque au même moment un cri d'appel s'élevait en avant. Les bandits les bravaient assez pour les remettre sur la voie.

La fatigue commençait à s'emparer des pandours. Les roches formant le fond de la Poik, qui roulent en grondant, déchirèrent plus d'une fois les mains des soldats. Enfin, à travers les rocs amoncelés formant son lit, le torrent présenta vers la droite une sorte de chaussée étroite.

Des hommes très agiles s'y pouvaient maintenir une course, et les pandours ne tardèrent point à voir les bandits ruisselants de l'eau de la Poik courir sur cet espace, puis

tout à coup disparaître. Un nouveau gouffre séparait les pandours des brigands. Ceux-ci venaient de sauter, avec une agilité de chasseurs, dans une grotte qui jadis formait l'ancien lit du torrent, et dont les murailles se décoraient de stalactites aussi riches que celles de la première.

Des deux côtés la fatigue était extrême. Cependant tout l'avantage demeurait aux bandits. La pensée de sauver leur tête leur donnait plus d'énergie que n'en communiquait aux pandours la pensée de s'emparer des brigands. Les grades et les parts de prises seraient pour le lieutenant Goritz et le capitaine Möll.

Les soldats avaient espéré compenser les honneurs par les bénéfices du pillage ; mais jusqu'à ce moment ils n'avaient trouvé aucune trace des trésors dont la description les avait fait rêver tant de fois les yeux ouverts à côté d'une bouteille d'eau de vie blanche dans laquelle flottaient de minces feuilles d'or battu.

N'importe ils allaient. Le plus alerte des pandours atteignit le moins rapide des brigands, et tous deux luttèrent les bras au corps, le couteau à la main. Ce fut un combat acharné pendant lequel on entendit des craquements d'os, des vociférations, puis un clapotis dans l'eau troublée. Si le torrent eût coulé sous le ciel, on l'aurait vu rouge ; mais la nuit se dissipait à peine.

Depuis que les pandours s'étaient enfoncés dans les galeries, ils avaient parcouru tantôt à la nage, tantôt courant sur l'étroite chaussée de roches abruptes, plus d'une demi-lieue, et de loin en loin ils pouvaient apercevoir un point bleuâtre.

Ce point était le ciel, et sa vue indiquait la fin des grottes immenses de la Carniole.

Les bandits s'imaginaient que pour eux le salut était d'atteindre l'extrémité des couloirs, et qu'ils trouveraient aisément le moyen d'échapper à leurs adversaires, tandis que les pandours, certains de recevoir du renfort, se hâtaient de rejoindre les frères qui les attendaient.

Le canot du capitaine volait sur l'eau comme une mouette. Gaspard gardait la double espérance de sauver ses compagnons et d'attirer les soldats dans un piège ; pour cela il devenait indispensable qu'il atteignit le premier l'extrémité de la caverne calcaire.

Un mot dit par lui à Zingarelle fut rapidement compris par l'intelligente créature.

Elle se précipita hors du canot, continua de nager : puis, gagnant une masse de rochers, elle la gravit avec la sûreté de pied d'un chasseur, resta une seconde debout sur la roche, jeta autour d'elle un regard rapide, puis elle poussa un cri étrange.

Elle venait d'apercevoir Möll et ses compagnons.

Le cri de la Zingarelle trahit sa présence, la flamme d'un mousquet brilla, une détonation retentit, et la gitane, comme si elle eût été frappée au cœur, s'engouffra dans un abîme.

— C'est dommage ! fit Möll, cette bohémienne était sans doute la moins coupable de la bande.

Gaspard et ses compagnons devinèrent une partie de ce qui venait de se passer :

— Nous voici pris entre deux feux sans nul doute, dit Orsol. S'il faut mourir, camarades, mourons bien !

Les lèvres d'Alberti remuèrent, mais il ne répondit pas.

— Où sont vos armes ? lui demanda Gaspard.

— Je n'en ai point.

— Voici un couteau.

— Merci, fit le comte, je n'ai pas l'intention de me défendre.

— Alors on vous tuera !

Le comte fit un geste trahissant plus de résignation que d'insouciance.

— Le gouffre de *Pinta-Jama* est à deux pas, dit Orsol ; puissions-nous y arriver avant qu'on nous ait fermé ce passage.

Le jour grandissait, encore un moment et l'on reverrait le ciel. De loin, et se rapprochant de plus en plus, Möll distinguait la course essoufflée des pandours et des bandits.

Un coup de sifflet signala au chef de brigands l'arrivée des siens.

En une minute ceux-ci se trouvèrent acculés contre un angle de roche, prêts à se défendre contre une double attaque.

De leur côté, les pandours avaient répété un appel prolongé à leurs frères d'armes, et Möll, groupant ses soldats et leur donnant des instructions rapides, pénétra avec eux dans la dernière arcade des grottes.

La lumière crue en tombant sur les pandours et sur les bandits, les faisait paraître également épouvantables. Le sang qui coulait de leurs visages et rougissait leurs vêtements n'avait point été lavé entièrement par les eaux de la Poik. Les uns agitaient des poignets mutilés, les autres s'efforçaient d'arrêter une hémorragie, ou de maintenir un lambeau de vêtement sur une plaie récente.

La troupe de Möll gardait seule assez de vigueur pour achever la bande des misérables. Au lieu de poursuivre une lutte armée, qui pouvait lui coûter un grand nombre de soldats, le capitaine cria aux siens : — Faites des prisonniers ! faites des prisonniers !

Gaspard et Gabor luttèrent seuls avec une énergie effrayante. Tous deux voulaient mourir. Peu leur importait d'avoir la tête cassée d'un coup de mousquet ou de sentir leur poitrine trouée par un sabre. La pensée de la justice leur parassait bien autrement effrayante que la fin d'une vie tranchée au milieu des fiévreuses excitations d'une lutte mortelle.

Mais Möll et Goritz auraient cru ne vaincre qu'à moitié, s'ils n'avaient ramené que des cadavres de leur expédition. Il leur fallait en effet des bandits vivants. Ils tenaient surtout à emmener à Vienne Gabor et Orsol, les deux chefs de cette terrible association.

Cinq pandours, sur un signe du capitaine Möll, se précipitèrent à la fois sur Gaspard. Celui-ci était véritablement terrible. Il n'avait plus pour arme qu'un tronçon informe ; mais si grande était sa force, qu'il faillit plus d'une fois échapper à ses adversaires. Si l'un des soldats ne l'avait point fait tomber sur le sol, il se serait sans doute débarrassé des pandours qui souriaient de leur sourire éternel, tandis que les yeux de Gaspard lançaient des flammes de colère et de haine.

On serra d'abord ses pieds ; ensuite on lui lia les mains, et on le laissa le long de la paroi de roches, entravé comme une bête de somme. Tandis qu'on s'emparait de Gaspard, Résor se précipitait le front en avant contre la muraille de rochers, s'ouvrait le crâne, et retombait en arrière tout sanglant.

Cinq hommes furent liés en même temps que les chefs.

Un seul parmi ceux qui faisaient partie de la bande de Gaspard n'avait pris aucune part à la lutte. On ne voyait point de sang sur ses habits, point de sang à ses mains. Les bras croisés, il attendait l'issue de cette bataille comme si le résultat lui en devait être indifférent.

Quand on lui eut attaché les mains il baissa le front et parut s'absorber dans une pensée intime.

La Maugrabine hurlait comme une chienne sauvage.

Au moment où le capitaine Möll quitta l'excavation d'où la Poik s'é-

chappait mugissante, il compta du regard les hommes qui lui restaient.

Il en manquait dix. Deux blessés furent rapportés sur les bras.

Les pandours descendirent avec précaution un haut talus de débris ; puis ils regagnèrent le bord du torrent qu'ils suivirent jusqu'au moment où ils passèrent sous un immense portail formé de piliers.

Ils se trouvaient alors à la distance d'une demi-lieue depuis le moment où la Poik, cessant de côtoyer la montagne d'Edelsberge, s'était définitivement perdue dans ses grottes.

Des paysans qui passaient furent requis de laisser des chars de paille à la disposition des pandours : dans l'un on plaça les blessés, dans l'autre on entassa les prisonniers.

Au moment où Toëfer y vit monter Gaspard, il lui cria :

— Tu as tué Militza, ma fille ; je me suis vengé !

Puis, sans se soucier davantage des pandours, il s'enfuit à travers la campagne.

Ni Möll, ni Goritz n'avaient besoin de lui, on le laissa aller.

Le jour était complètement venu lorsque les pandours regagnèrent la ville d'Adelsberge.

Les paysans, les curieux, tous ceux qui dans leur course matinale avaient rencontré les soldats, leur faisaient escorte en poussant de grands cris. La capture des bandits équivalait à la délivrance du pays tout entier.

— Allons, dit Möll à Goritz, pour cette fois, tu tiens tes épaulettes.

Les pandours regagnèrent l'auberge, puis ils attendirent des ordres de Vienne.

Au bout de quinze jours, Möll et Goritz étaient chargés d'escorter la bande de Gaspard jusqu'à la capitale, où devraient être jugés les brigands.

VIII

LE JUGE HORSTER

A la nouvelle de l'arrivée des bandits capturés par les pandours placés pour cette expédition dangereuse sous les ordres du capitaine Möll et du lieutenant Goritz, toute la ville de Vienne s'émut. Les déprédations de la troupe de Gaspard Orsol étaient telles que l'on considérait les bandits non comme des criminels ordinaires, mais comme des ennemis de la sûreté générale. Aussi, le jour où leurs prisonniers et leur escorte entra dans la ville, toute la population se trouvait sur pied.

Le long de la route s'échelonnaient dans un pittoresque désordre des carrosses appartenant aux grandes dames de la cour de Marie-Thérèse, des charrettes remplies de familles de paysans avides de contempler les traits des misérables dont tant de cultivateurs avaient été victimes ; des volés attendaient leur revanche en voyant passer les voleurs. La foule grouillante, grossissant sans fin, débordait de la ville sur les faubourgs et des faubourgs sur la campagne.

Nul ne plaignait les brigands, chacun attendait la troupe de pandours afin de l'acclamer. Après deux heures d'attente, une exclamation se mêla à un bruit de roues, à des claquements de fouet, à des galops furieux de chevaux piqués de l'éperon.

Möll et Goritz voulaient donner tout le prestige possible à leur entrée dans la ville.

Dès que l'on reconnut l'uniforme des pandours, un long cri s'éleva dans la multitude.

Möll s'avancait le premier, souriant de son sourire large et cruel, et paraissant dominer la foule qui l'applaudissait frénétiquement.

(A suivre)

Marché de Québec

Farine et Grains.

Québec, 12 avril 1888.

Table listing flour and grain prices: Farine—Sup. extra, baril, 196. \$ 4 40 a 4 50, Extra, 4 20 a 4 30, etc.

Provisions, Etc, Etc.

Québec, 12 avril 1888.

Table listing provisions prices: Beurre frais par livre, \$ 0 18 a 0 22, Beurre salé par livre, 0 18 a 0 20, etc.



ON recevra à ce bureau jusqu'à MARDI, le 10ème jour d'AVRIL 1888 des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription "Soumission pour Bureau de Poste à Joliette, P. Q.,"

On pourra voir les dessins et les devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau de Messieurs Vézina & Desormier, Notaires, Joliette, à partir de JEUDI, le 22ème jour de MARS.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule qui sera fournie et signée de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 19 Mars 1888. Québec, 26 mars 1888—3f. 760

Avis au Clergé ET AU PUBLIC

JE soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins, Claret (vin table), Port et vins de messe.

MM ARTHUR TOUSSAINT & CIE., seuls, ont un dépôt de mes Vins, ci-dessus énumérés.

Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le Révd M: Pagé, professeur de chimie à l'Université-Laval, Québec.

A. C. TOURNIER, Viticulteur à Sandwich, Ont.

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié.

Je soussigné, pour M. A. Toussaint & Cie., deux échantillons de vin Porte (vin rouge, et Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent.

Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

Révd. P. J. Ed. PAGÉ, Prof. de Chimie à l'Université-Laval.

Québec, 8 octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, 111, rue St-Pierre, ainsi que chez M. A. Grenier, épicière, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie Marchands de Vins No. 111 RUE ST-PIERRE Québec, 10 Décembre 1887.—Jan. 711.

Imprimé et publié par Léger Brousseau, Éditeur-Propriétaire No 9, Rue Buade, Québec.

Narcisse Brousseau

— DE —

Newberry, Michigan

ANNONCE qu'il est le propriétaire d'un agrès complet pour creuser des puits jusqu'à une profondeur de 200 pieds, au moyen d'un tuyau de six pouces de diamètre.

C'est pourquoi il a été loisible à M. BROUSSEAU de construire des puits servant d'aqueduc à des villages considérables et toujours avec succès.

M. BROUSSEAU a de nombreux certificats attestant sa compétence, et il n'exige rien de ceux qui ne se trouveraient pas satisfaits.

Québec, 8 mars 1888. 750

PALMO-TAR SOAP.



NOUS AFFIRMONS AVEC ASSURANCE QUE CE SAVON N'A PAS DE RIVAL POUR AMELIORER LE TEINT ET LA PEAU.

LA PLUPART DES ERUPTIONS SQUAMEUSES, DES PUSTULES ET DES MALADIES CHRONIQUES DE LA PEAU SONT GUERIES PAR SON EMPLOI.

Demandez le "PALMO-TAR SOAP," et refusez tous les substituts. DAVIS & LAWRENCE CO., (Limited), MONTREAL.

Palmo-Sulphur Soap.



Merveilleusement efficace pour enlever les impuretés de la Peau et la conserver dans un état de santé parfaite.

PLUS DE PILULES !



Les mamans l'aiment ! Les enfants l'aiment ! Parce qu'il est agréable au goût.

PRIX, 25c. LA BOUTEILLE.

PALMO-CARBOLIC SOAP



Pas de graisse animale! Pas de matières colorantes !! Pas d'imitation, d'aucune espèce !! Absolutement Pur.

Il enlève à la peau toute odeur désagréable.

"PALMO-CARBOLIC SOAP," et refusez tous les substituts. DAVIS & LAWRENCE CO., (Limited), MONTREAL.

Boxed advertisement for 'PAIN KILLER' by DAVIS, 25 Cts. la Bouteille.

Boxed advertisement for 'Baume Pulmonaire d'Allen' for coughs and consumption, 25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

Advertisement for 'ISLAND HOME STORK FARM' featuring a stork illustration.

BAS VARICES DALPIAZ

Advertisement for DALPIAZ varicose vein stockings, including a diagram of a leg and descriptive text.

LINIMENT GENEAU

Advertisement for GENEAU liniment, featuring a horse illustration and text describing its benefits for various ailments.

SANTE POUR TOUS

Large advertisement for PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY, detailing its uses for blood purification, liver and stomach issues, and skin conditions.

Advertisement for SALSEPAREILLE DE BRISTOL, featuring an eagle logo and text describing it as an infallible remedy for various ailments.

Advertisement for EAU de FLORIDE by Murray & Lanman, featuring a bottle illustration and text describing it as the most exquisite perfume.

Advertisement for LES PILULES DE BRISTOL, featuring a portrait of a man and text describing them as purely vegetable pills for various ailments.

Advertisement for the JOURNAL DES CAMPAGNES, including subscription information and the name of the publisher, Léger Brousseau.